PEDT 2025-2030

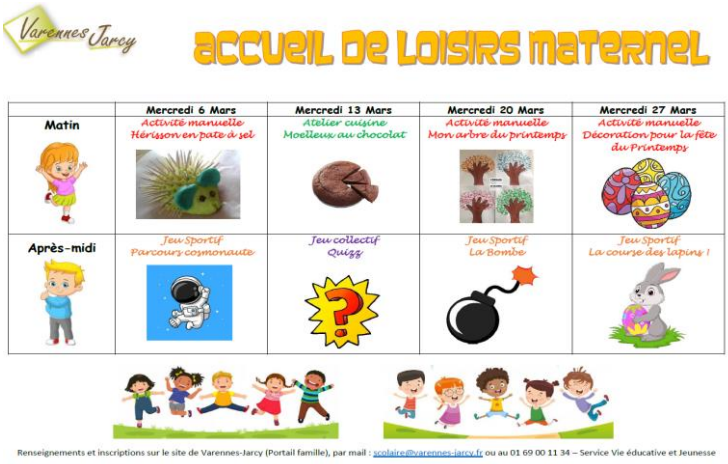

MARS 2025

Table des matières

CHAPITRE 1 : LE DIAGNOSTIC

Présentation du pilote : 4

1ere PARTIE : PRÉSENTATION DE LA COMMUNE 5

1 – la population communale 5

2- Le Logement 9

3 - Quelques indicateurs sur la scolarisation et la formation 12

4 - Les équipements 14

2è PARTIE : LA VIE SCOLAIRE 20

2-1 : évolution des effectifs scolaires 20

2-2 : Les locaux scolaires : 22

2-3 : Les moyens à disposition dans les écoles 24

2-4 - Les activités sur le temps scolaire : 25

2-5 : les actions pour le premier et le second degré 26

3è PARTIE : LE PERISCOLAIRE ET L'EXTRASCOLAIRE 27

3-1 : L'accueil périscolaire 7h20-8h30 28

3-2 : la pause méridienne 29

3-3 : Les accueils du soir après la classe 31

3-4- l'accueil extrascolaire 32

3-5 : La place de l'enfant dans le choix et le déroulement des activités périscolaires et extrascolaires. 37

3-6 Intégration des jeunes enfants en situation de handicap 37

3-7 : Des dispositifs pour les plus de 15 ans 38

4è PARTIE : LA POLITIQUE TARIFAIRE 38

4-1 : Le quotient familial : 38

4-2 : l'impact de la refonte de la grille des quotients familiaux de 2023 43

5è PARTIE : LES MOYENS HUMAINS 44

6è PARTIE – ANALYSE DU DIAGNOSTIC – CONSTAT DE DEPART DU PEDT 2025-2030 48

6-1 : L'évaluation des objectifs du précédent PEDT 48

6-2 - Les atouts et contraintes du territoire : 50

CHAPITRE 2: LES OBJCTIFS DU PEDT 2025-2030:

Objectif N°1 : Favoriser l'inclusion de tous les publics 53

SOUS OBJECTIF 1 : Favoriser l'accès aux loisirs pour tous et diversifier l'offre 53

SOUS OBJECTIF N°2 – Garantir l'accueil de tous les enfants aux besoins particuliers 54

SOUS OBJECTIF N° 3 : Permettre aux familles d'être actrices de la politique éducative. 55

OBJECTIF N°2 : S'engager pour le « Bien vivre ensemble » 60

SOUS-OBJECTIF N°1 : Accompagner et éduquer l'enfant et le jeune à la citoyenneté 60
Sous-Objectif N°2 : Accompagner les enfants et les jeunes dans la transition écologique 61
Objectif N° 3 : Créer du lien entre les différents acteurs pour garantir la continuité éducative 64
SOUS-OBJECTIF N°1 : Développer une politique de prévention coordonnée sur le territoire 64
SOUS OBJECTIF N°2 – Pérenniser le lien avec le jeune et suivre son parcours (études, formation, développement, épanouissement) 66
CHAPITRE 3: LA MISE EN ŒUVRE DU PEDT
1- L'accueil du matin 70
1- La pause méridienne 71
3-Accueil du soir, Post Étude. 74
4- vacances scolaires et mercredis 79
5 – LES SEJOURS 83
6- Les chantiers éducatifs « ARGENT DE POCHE » 85
7 – Encadrement des activités proposées. 86
CHAPITRE 4: LA GOUVERNANCE ET L'EVALUATION
1 – Le comité de pilotage du PEDT (CoPil) 88
2- Les comités techniques 90
3 – l'apport des réflexions des commissions locales 91
4- l'évaluation 91
5 –Communication du PEDT 92
CONCLUSION

Présentation du pilote :

Commune de Varennes-Jarcy

Place Aristide Briand

91480 Varennes-Jarcy

Tel : 01.69.00.11.33

Maire : M. Bruno BÉZOT

Première adjointe en charge de la Vie Educative : Mme Sophy SAINTEN-BOURGUIGNON

Conseillère Municipale en charge de la jeunesse : Mme Laetitia CHARLES

Responsable du service Vie Éducative : Typhaine MAUMENÉ

Coordonnées du service Vie Educative :

Service.scolaire@varennes-jarcy.fr

Tel : 01.69.00.11.34

Etablissements scolaires :

Ecole maternelle Daniel BALAVOINE – directrice : Mme Sylvie MARIHNO

Ecole élémentaire ronde – directeur : M. Xavier RAYNALDI

Pour le premier degré, collège de secteur : Collège Dunoyer Segonzac à Boussy-Saint-Antoine

Pour le second degré ; le lycée se secteur : le lycée Maurice Eliot à Epinay-sous-Sénart.

Durée du PEDT : 1/09/2025 au 31/08/2030

Public du PEDT : enfants de 3 à 17 ans

Périodes concernées par le PEDT :

En période scolaire : le lundi, mardi, jeudi, vendredi

- Pour l'accueil du matin de 7h20 à 8h30,
- Pour la pause méridienne de 11h45 à 13h30
- Pour l'accueil du soir de 16h15 à 19h00

Le Mercredi et les vacances scolaires : accueil de loisirs de 7h20 à 19h00.

CHAPITRE 1 : DIAGNOSTIC

1ere PARTIE : PRÉSENTATION DE LA COMMUNE

1 – la population communale

1-1 L'évolution démographique

Au 1 er janvier 2025, la population légale totale de la commune est de 2419 habitants.

Jusqu'en 2012, on constate une réelle augmentation de la population puis une certaine stabilisation. Toutefois, depuis 1968, la commune a absorbé +1742 habitants soit 257%

Années	Nombre d'habitants	Variation de population
1968	677	
1975	997	320
1982	1243	246
1990	1687	444
1999	1907	220
2007	2314	407
2012	2347	33
2017	2310	-37
2018	2352	42
2019	2342	-10
2020	**2340**	-2
2021	2338	-2
2022	2331	-7
2023	2333	+2
2024	2326	-7
2025	**2419**	+93

-	1968(*)	1975(*)	1982	1990	1999	2010	2015	2021
Population	677	997	1 243	1 687	1 907	2 373	2 315	2 296
Densité moyenne (hab/km²)	123,5	181,9	226,8	307,8	348,0	433,0	422,4	419,0

Source INSEE.

La majorité de la population se situe en centre urbain. La densité s'intensifie et va poursuivre son évolution avec les logements collectifs qui permettent de concentrer plus d'habitants sur une plus faible surface. (Sur la période INSEE : mise en service en 2016 d'une seconde résidence de logements sociaux au 3 rue de Mandres de 47 logements).

1-2– la population par âge

Âge	Hommes	%	Femmes	%
Ensemble	**1 123**	**100,0**	**1 173**	**100,0**
0 à 14 ans	205	18,2	182	15,6
15 à 29 ans	202	17,9	205	17,5
30 à 44 ans	167	14,9	194	16,5
45 à 59 ans	269	23,9	289	24,7
60 à 74 ans	217	19,3	226	19,2
75 à 89 ans	64	5,7	70	6,0
90 ans ou plus	1	0,1	6	0,5
0 à 19 ans	300	26,7	266	22,7
20 à 64 ans	611	54,4	679	57,9
65 ans ou plus	213	18,9	228	19,4

- Source : Insee, RP2021 exploitation principale, géographie au 01/01/2024.

Depuis 2007, on constate une baisse de la tranche d'âge des 0 à 14 ans : 21.3% en 2007, 18.6% en 2012 et 17.4% en 2017 pour atteindre les 15.6% en 2024.

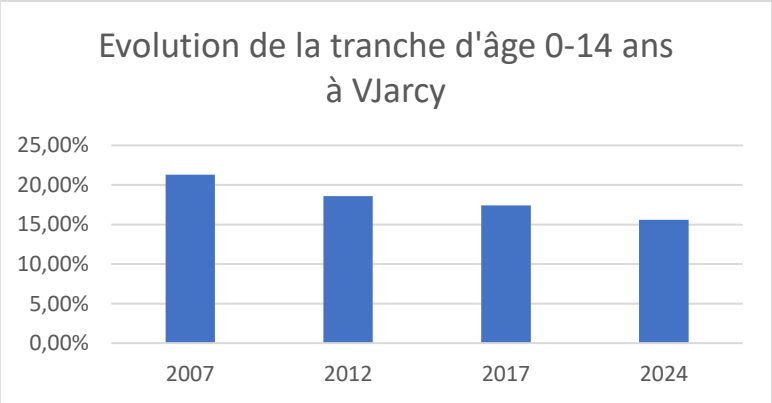

Au niveau du Département, cette tranche d'âge représente 20.5% de la population, de même pour le territoire du val d'Yerres, et 19,2% au niveau de la région.

Elle représente 19.7% pour le territoire de la communauté de communes de l'Orée de la Brie. Varennes-Jarcy présente une population plus âgée.

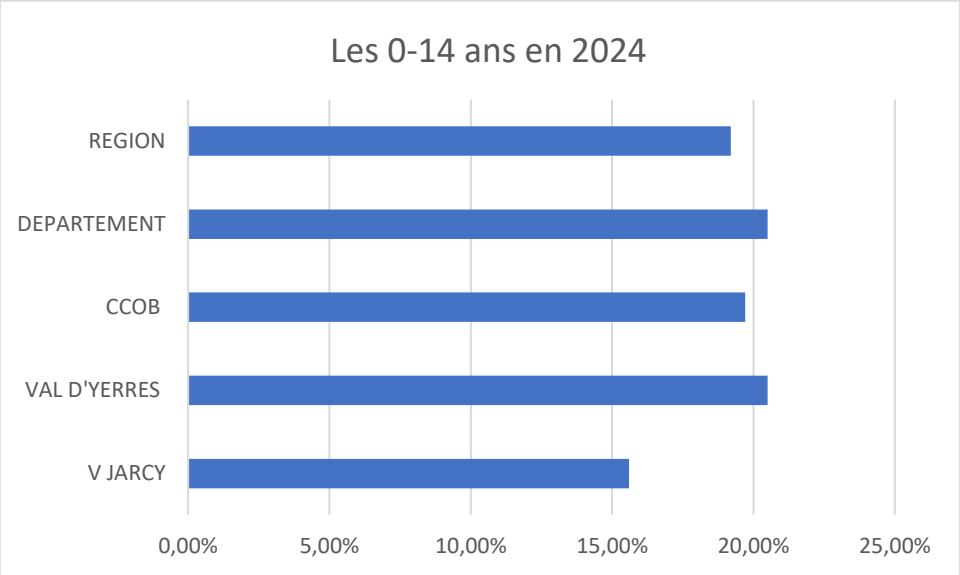

Malgré le constat du vieillissement de la population, la moyenne annuelle des naissances reste stable de l'ordre de 22.

	Naissances
2006	21
2007	27
2008	17
2009	21
2010	19
2011	22
2012	13
2013	19
2014	18
2015	26
2016	19
2017	25
2018	22
2019	15
2020	33
2021	27
2022	34
2023	22
2024	16

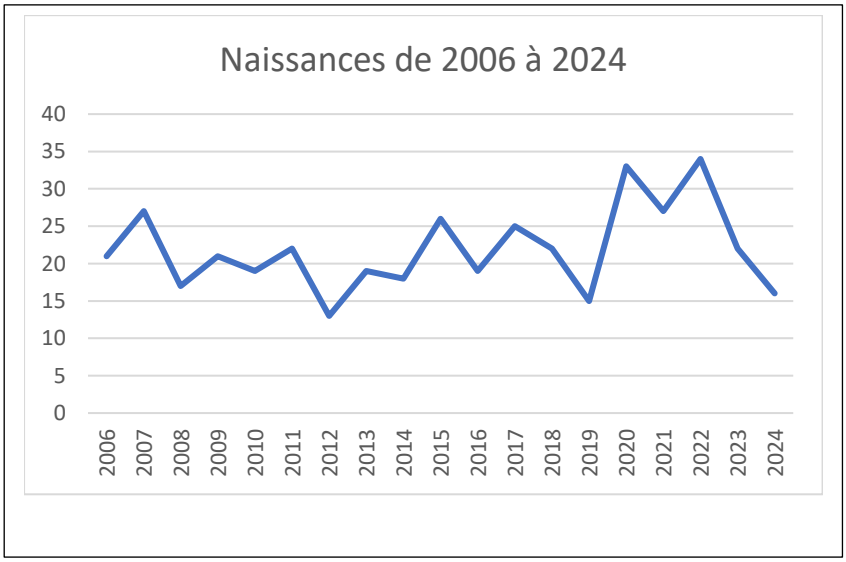

1-3 – l'évolution de la taille des ménages

Composition des familles

Type de famille	2010	%	2015	%	2021	%
Ensemble	**694**	**100,0**	**699**	**100,0**	**676**	**100,0**
Couples avec enfant(s)	**389**	**56,1**	**345**	**49,4**	**329**	**48,7**
Familles monoparentales	**52**	**7,5**	**52**	**7,5**	**61**	**9,1**
Hommes seuls avec enfant(s)	12	1,7	8	1,2	15	2,2
Femmes seules avec enfant(s)	40	5,8	44	6,3	46	6,8
Couples sans enfant	**253**	**36,4**	**302**	**43,2**	**285**	**42,2**

La composition des familles fluctue. Au cours des 11 années, on constate une diminution des couples avec enfants (-60), alors que les couples sans enfant augmentent légèrement. (+32). Il en est de même des familles monoparentales (+9). Ce constat est identique sur le territoire de la CCOB. A l'échelle du département, même constat à l'exception de la part des couples sans enfant qui diminue (35.4% en 2010- 34.2% en 2021)

Sur les 329 couples avec enfants, 89.9% constituent des familles traditionnelles, 10.1% sont des familles recomposées.

Le nombre d'enfants par foyer reste stable avec une plus forte représentation des couples avec 2 enfants.

- Familles selon le nombre d'enfants âgés de moins de 25 ans

Nombre d'enfants	2010	%	2015	%	2021	%
Ensemble	**694**	**100,0**	**699**	**100,0**	**676**	**100,0**
Aucun enfant	293	42,2	346	49,5	336	49,6
1 enfant	120	17,3	116	16,6	116	17,1
2 enfants	217	31,2	174	24,9	170	25,1
3 enfants	52	7,5	48	6,9	46	6,9
4 enfants ou plus	12	1,7	15	2,1	9	1,3

La personne de référence de la famille relève pour 25.9% de la catégorie socioprofessionnelle des cadres et professions intellectuelles supérieures. Pour 23%, elle relève des professions intermédiaires et pour 14.4% des employés.

85.4% des actifs de + de 15 ans travaillent dans une commune extérieure et 14.6% dans la commune. Les moyens de transport privilégiés pour se rendre au travail sont les véhicules pour 67.1% et les transports en commun pour 23.5%.

Parmi les salariés, la proportion de femmes salariées à temps partiel est importante.

- Salariés de 15 à 64 ans par sexe, âge et temps partiel en 2021

Âge	Hommes	dont % temps partiel	Femmes	dont % temps partiel
Ensemble	**397**	**7,8**	**442**	**24,2**
15 à 24 ans	47	31,2	45	38,9
25 à 54 ans	274	3,6	319	22,0
55 à 64 ans	76	8,2	78	24,9

Parmi les 887 ménages recensés en 2018, 76% sont imposables. La médiane du revenu disponible par unité de consommation est de 31 490 € en 2021.

2- Le Logement

2-1 : l'évolution du nombre de logements et leur typologie

Evolution du nombre de logements par catégorie en historique depuis 1968

Catégorie de logement	1968(*)	1975(*)	1982	1990	1999	2010	2015	2021
Ensemble	**379**	**407**	**468**	**650**	**714**	**884**	**923**	**972**
Résidences principales	244	326	390	567	652	821	859	889
Résidences secondaires et logements occasionnels	125	65	61	51	29	21	21	34
Logements vacants	10	16	17	32	33	42	43	49

En 50 ans, la commune a absorbé 593 logements (156%). Ces logements constituent essentiellement des résidences principales. Le nombre de maisons individuelles décroît au profit des appartements. En 2007, apparaissent dans les locataires de 3 résidences sociales situées en centre village (8/24/47 logements).

Catégories et types de logements

Catégorie ou type de logement	2010	%	2015	%	2021	%
Ensemble	**884**	**100,0**	**923**	**100,0**	**972**	**100,0**
Résidences principales	821	92,8	859	93,1	889	91,5
Résidences secondaires et logements occasionnels	21	2,4	21	2,3	34	3,5
Logements vacants	42	4,8	43	4,6	49	5,0
Maisons	*775*	*87,6*	*814*	*88,2*	*809*	*83,3*
Appartements	*104*	*11,8*	*107*	*11,5*	*161*	*16,6*

Résidences principales selon le statut d'occupation

	2010		2015		2021			
Statut d'occupation	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre de personnes	Ancienneté moyenne d'emménagement en année(s)
Ensemble	**821**	**100,0**	**859**	**100,0**	**889**	**100,0**	**2 253**	**18,0**
Propriétaire	692	84,4	721	84,0	727	81,7	1 890	20,6
Locataire	111	13,6	121	14,1	147	16,5	332	5,5
dont d'un logement HLM loué vide	*33*	*4,0*	*34*	*3,9*	*77*	*8,7*	*176*	*4,2*
Logé gratuitement	17	2,1	16	1,9	16	1,7	31	15,3

- Sources : Insee, RP2010, RP2015 et RP2021, exploitations principales, géographie au 01/01/2024.

En 2021, la population apportée par la création des logements sociaux est estimée à 176 personnes soit 8%. La commune est soumise aux dispositions de la loi SRU, à ce titre au regard des 918 résidences principales comptabilisées au 1/1/2024, elle devrait accueillir 229 logements sociaux sur son territoire. Elle en compte 106 au 1/1/2024.

	2024
Résidences principales au 1er janvier n-1	918
Nombre de logements locatifs sociaux au 1/1 année n-1	106
Taux de LLS %	11.55
Nombre de logements locatifs sociaux manquants dans le parc existant de résidences principales pour atteindre 25%	123

2-2 : les logements sociaux à intégrer dans les statistiques

Lieu - Bailleur	Nombre de logements
1 rue Périllier Pierres et Lumières - livré en 2023	24
Chemin de Villemeneux NOVATRYS - livré en 2024	15
12 rue de la Libération LOGEO 2 rue Winburn - livré en 2022	27
4 bis rue de la Libération Pierres et lumières - livraison à venir en 2025	9
Logements ch de Aufrais Pierre Etoile - livraison à venir en 2025	35
Total	110

Il est difficile d'extrapoler les incidences sur les équipements avant l'occupation des logements.

On estime 42 T3 susceptible d'accueillir un enfant /adolescent/jeune, 23 T4 susceptible d'en accueillir 2 et 7 susceptible d'en accueillir 3 soit un prévisionnel de 109 enfants/jeunes.

2-3 : le statut d'occupation

Ancienneté d'emménagement des ménages en 2021

	Part des ménages en %
Depuis moins de 2 ans	8,3
De 2 à 4 ans	15,3
De 5 à 9 ans	11,4

	Part des ménages en %
De 10 à 19 ans	25,9
De 20 à 29 ans	17,2
30 ans ou plus	21,9

Sur les programmes de logements sociaux, le taux de rotation annuel se situe entre 8.5% et 10.10% selon les bailleurs. Ce qui est important. Varennes-Jarcy attire par son cadre de vie mais pour les familles sans transport individuel, c'est compliqué.

A ces programmes, s'ajoutent les mutations (2023 : 42 DIA, en 2024 : 34 DIA) et constructions individuelles (13)

3 - Quelques indicateurs sur la scolarisation et la formation

Taux de scolarisation selon l'âge (en %)

	2010	2015	2021
2 à 5 ans	70,2	73,7	67,0
6 à 10 ans	97,4	100,0	99,2
11 à 14 ans	98,7	99,3	99,3
15 à 17 ans	99,2	96,9	98,3
18 à 24 ans	59,9	59,5	59,8
25 à 29 ans	7,1	8,4	7,8
30 ans ou plus	0,4	0,6	0,9

Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus (en %)

	2010	2021
Aucun diplôme ou certificat d'études primaires	16,0	12,0
BEPC, brevet des collèges, DNB	8,0	5,5
CAP, BEP ou équivalent	19,8	20,4

	2010	2021
Baccalauréat, brevet professionnel ou équivalent	20,6	19,2
Diplôme de l'enseignement supérieur	35,6	42,8

Au niveau du territoire intercommunal CCOB, le taux de non diplômé est inférieur à VJ 12% contre 17.2% à l'échelle intercommunale. Il en est de même des diplômes de l'enseignement supérieur : 42.8% à VJ contre 33.40% pour la CCOB. Par contre le territoire CCOB accueille plus de CAP, BEP… .24.3% contre 20.4 à Varennes-Jarcy. Les autres données sont similaires.

Population de 15 à 64 ans par type d'activité en 2021

	Population (%)
Actifs ayant un emploi	68,7
Chômeurs	6,3
Retraités	6,6
Élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés	13,7
Autres inactifs	4,6

Les élèves, étudiants…représentent 13.7% de la population varennoise contre 10.2 à l'échelle de la CCOB et 11.2% à l'échelle du Département de l'Essonne.

Chômage (au sens du recensement) des 15-64 ans

Nombre de chômeurs et taux de chômage	2010	2015	2021
Nombre de chômeurs	**71**	**74**	**93**
Taux de chômage en %	5,9	6,4	8,4
Taux de chômage des 15 à 24 ans	12,4	20,8	16,0

Malgré des études suivies par un bon nombre de jeunes, les jeunes varennois ne sont pas épargnés par le chômage. Toutefois ce taux reste en deçà de ceux des intercommunalités voisines, du département et de la région.

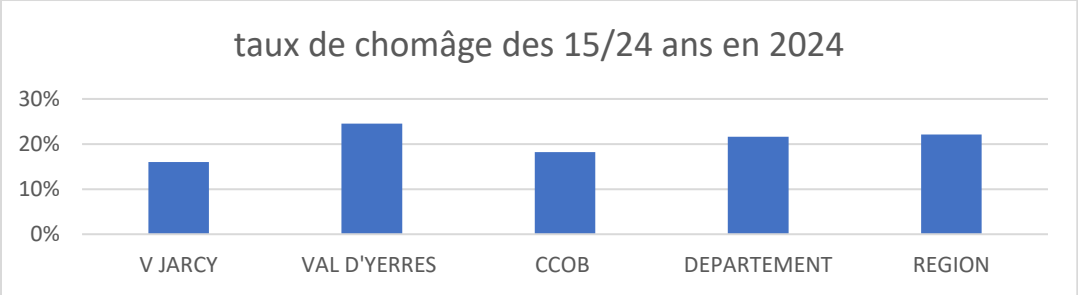

Ainsi Varennes-Jarcy se caractérise par une population dont les statistiques affirment une certaine stabilité au cours des dernières années, une part de 0 à 14 ans en diminution, des familles traditionnelles en majorité avec des familles monoparentales qui augmentent, une majorité de couples avec 2 enfants, des familles en activité à l'extérieur de la commune pour la plupart. Des moyens de garde sont nécessaires.

D'autres logements sociaux à venir, la rotation sur les logements sociaux existants, les aliénations de propriétés existantes …ces faits conduisent à une diversification de l'offre et à un impact sur la population auquel la commune doit rester très vigilante et doit adapter ses équipements et son offre de services au fur et à mesure.

La population est active, le niveau d'études des jeunes est élevé. Le taux de chômage des jeunes reste inférieur à la moyenne départementale et régionale. La délinquance et les incivilités restent mineures sur la commune (atteintes à l'intégrité physique des personnes : 13 faits en 2024/ atteintes aux biens 27 faits en 2024).

4 - Les équipements

La commune dispose d'un bon degré d'équipements publics, de commerces, de services qui contribuent à son attractivité. Elle souhaite compléter l'offre d'équipements via une structure d'accueil de la petite enfance, l'extension des locaux scolaires et des accueils de loisirs.

4-1 La petite enfance.

Depuis 2021, la commune met à disposition de l'association Ma'Maisonnette, des locaux dédiés à l'accueil des 0/6 ans chemin des Aufrais. Il s'agit d'une maison des assistantes maternelles dont l'objectif est de participer et de préparer l'insertion des jeunes enfants en milieu scolaire.

Les locaux (126 m² meublés et équipés) sont la propriété de la commune, ils sont mis à disposition dans le cadre d'une convention de partenariat.

La priorité est donnée aux familles Varennoises, ainsi qu'aux fratries. Les familles doivent adhérer au projet pédagogique de la MAM. Les familles doivent signer et respecter le règlement de fonctionnement de la MAM.

Les Assistantes Maternelles prennent le tarif maximum journalier de Pajemploi au moment de la signature du contrat. Ce tarif permet aux familles de percevoir la prestation d'accueil du jeune enfant. A cet effet, les Assistantes Maternelles s'engagent à ne pas dépasser le tarif journalier de référence de la Pajemploi.

Des moments de partages ont été organisés avec les familles.

Depuis septembre 2023 l'équipe de la MAM est au complet avec 3 assistantes maternelles : Mme I (4 agréments), Mme L (4 agréments) et Mme H (3 agréments).
Le nombre d'enfants accueillis au sein de la MAM, en septembre 2023, est de 13 enfants dont 11 Varennois sur un amplitude horaire de 7h30 à 18h du lundi au vendredi. En 2024, ce sont 15 enfants accueillis.
Par ailleurs 9 autres assistantes maternelles sont agréées sur le territoire de la commune pour 33 enfants.

A ce jour, la commune ne reçoit aucune demande de service complémentaire.

4-2 Les équipements scolaires

En 2017, 331 enfants âgés de 2 à 14 ans étaient scolarisés. En 2021, 320.

Scolarisation selon l'âge et le sexe en 2021

Âge	Ensemble	Population scolarisée	Part de la population scolarisée en %		
			Ensemble	Hommes	Femmes
2 à 5 ans	94	63	67,0	68,8	64,4
6 à 10 ans	130	129	99,2	100,0	98,5
11 à 14 ans	129	128	99,3	100,0	98,4
15 à 17 ans	116	114	98,3	96,9	100,0
18 à 24 ans	203	121	59,8	53,5	65,9
25 à 29 ans	88	7	7,8	7,4	8,1
30 ans ou plus	1 503	13	0,9	0,7	1,0

La scolarisation s'effectue en priorité à l'école maternelle et élémentaire de Varennes-Jarcy. Les écoles de Varennes-Jarcy font l'objet d'une présentation détaillée au chapitre Vie Scolaire. Les accueils de loisirs s'y déroulent également. Les lieux sont donc partagés entre les écoles et les accueils de loisirs.

Pour le collège, l'établissement de référence est le Collège Dunoyer de Segonzac à Boussy-Saint-Antoine. Pour le Lycée, l'établissement de référence est le lycée Maurice Eliot d'Epinay-sous-Sénart.

Pour les 12/25 ans, la commune accueille sur son territoire le centre médical et pédagogique. Constitué d'une vingtaine d'enseignants et associé à l'activité médicale, le service des études (annexe pédagogique du lycée Rosa Parks de Montgeron), permet de scolariser des élèves du collège au lycée dans leur filière d'origine. Ces patients âgés de 12 à 25 ans bénéficient d'une scolarité adaptée à leur pathologie.

4-3 - les équipements annexes

La commune a développé divers partenariats avec le CMP répondant à deux objectifs :

- Le premier : favoriser l'insertion d'un public handicapé au sein de la commune en développant des partages d'espaces et des lieux de rencontres
- Le second : développer l'offre d'équipements et de service au bénéfice des varennois.

C'est ainsi que **la médiathèque municipale** a ouvert ses portes en 2003. Occupée la journée par le CDI du lycée, les temps sont partagés le soir, les mercredis. Les politiques d'achats d'ouvrages sont complémentaires.

Pour inciter le jeune public à fréquenter le lieu, des expositions interactives (escape Game) sont proposées. Ces projets ont été suspendus en 2024 en raison de l'absence de l'agent en charge de la médiathèque.

En termes de fonds, la médiathèque propose une belle collection d'albums pour les petits et de livres à manipuler, écouter, toucher et albums cartonnés pour les tout-petits.
Pour les lecteurs débutants, elle propose un fonds de livres premières lectures destinées aux 6-9 ans, avec quelques titres adaptés aux enfants dyslexiques.
La médiathèque propose également des livres lus (livre +Cd audio) en contes, roman jeune (en dessous de 10 ans) et ensuite des textes lus pour ados et adultes.

Des prêts ponctuels sont effectués au bénéfice des accueils de loisirs (écologie, arts créatifs, contes etc…)

Aujourd'hui la médiathèque fonctionne avec un agent à temps non complet. Suite à son départe n retraite en 2026, le poste évoluera vers un temps complet, ce qui devrait permettre d'impliquer plus fortement la médiathèque dans la mise en œuvre du PEDT.

Le gymnase a ouvert ses portes en 2012. Occupé prioritairement en journée par l'annexe du lycée (CMP) et les écoles de Varennes-Jarcy, il est également utilisé par les associations. Cet équipement permet de développer des ateliers sportifs pour les jeunes. Des créneaux en accès libre sont proposés à la jeunesse en soirée et le samedi pour la pratique libre du sport. Ces temps sont surveillés par des adultes de l'association Jeunes à Varennes.

Il se compose d'une salle polyvalente, d'une salle de danse et d'un dojo.

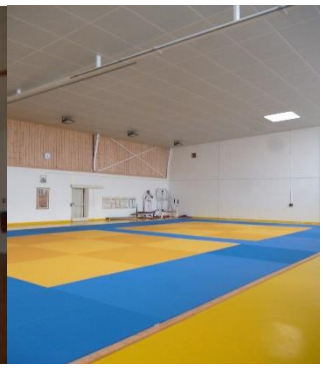

Parmi le public des associations disposant des locaux du gymnase, 216 jeunes de moins de 18 ans y sont accueillis (données issues des demandes de subventions)

ADHERENTS ASSOCIATIONS MOINS DE 18 ANS

ASSOCIATION	ADHERENTS - 18 ans
ENGLISH CLUB	8
AIKIKAI	4
DANSE DE VIVRE	5
EMVJ	84
EVIDANSE	47
JEUNE A VARENNES	29
JUDO	29
PARENTAISE BIEN ETRE	1
TENNIS	9
	216

La salle d'exposition des trains miniatures a ouvert ses portes en 2017. Implantée dans les locaux du centre médical et pédagogique, à proximité de la médiathèque, elle accueille une collection de trains miniatures et propose des animations et ateliers en lien avec une association locale.

Le modélisme ferroviaire est reconnu comme étant un loisir particulièrement complet et pédagogique. Il est à la fois nécessaire d'entretenir l'habilité manuelle pour la construction (menuiserie, électricité, électronique, décor, peinture, travail de différents matériaux, soudure, pose de la voie, observation de la nature et de l'environnement…), mais aussi d'être capable d'effectuer des recherches ou des relevés, de constituer des dossiers documentaires ou encore réfléchir aux possibilités de manœuvres sur un réseau ferré réaliste à l'échelle 1/87ème (numérisé, piloté par ordinateur).
Différentes activités ludiques telles que : visites d'autres réseaux, organisation d'expositions, ateliers en direction des élèves, animations tout public sont organisées. Ce local est ouvert au public.

La commune dispose d'autres équipements ou lieux remarquables susceptibles d'accueillir les enfants et jeunes :

- **Le jardin public de la Feuilleraie** accueille des actions ponctuelles des accueils de loisirs telle que la Fête du Printemps (carnaval et chasse aux œufs), Halloween, les soirées Barbecue des adolescents etc… Halloween est l'événement le plus attendu de l'année, moment de regroupement de différentes

tranches d'âges en soirée et en extérieur dans des décors extraordinaires. En 2022 et 2023 : 80 jeunes ont participé, en 2024 : 110 jeunes

▸ La prairie est un vaste espace vert utilisé par les écoles, les accueils de loisirs pour des activités plein air

▸ Le site du stade accueille une aire de jeux pour les petits, une piste de skate-board, un city stade, une table de ping-pong, des terrains (foot, tennis, pétanque), un street work out etc…ce site est un véritable espace de rencontre pour les familles, pour les jeunes.

Enfin, lors de besoins ponctuels, les salles polyvalentes telles que la salle des fêtes et la maison des associations sont utilisées par les accueils de loisirs et les scolaires. Le loKal (ancien vestiaire du stade réhabilité en salles polyvalentes) propose deux salles dont l'une est mise à disposition exclusivement de l'association Jeunes à Varennes. Un partenariat sera recherché afin de faire bénéficier le public des 11/17 ans des équipements disponibles dans cette salle.

2è PARTIE : LA VIE SCOLAIRE

Varennes-Jarcy compte deux écoles publiques sur son territoire :

- L'école maternelle Daniel Balavoine
- L'école élémentaire ronde

Jusqu'en juin 2021, le temps scolaire se déroule sur 4 jours, les lundi, mardi, jeudi et vendredi.

2-1 : évolution des effectifs scolaires

	Mater	Primaire	Total
2005-2006	83	160	243
2006-2007	81	163	244
2007-2008	88	168	256
2008-2009	85	153	238
2009-2010	83	154	237
2010-2011	98	156	254
2011-2012	81	155	236
2012-2013	74	150	224
2013-2014	75	142	217
2014-2015	82	137	219
2015-2016	75	136	211
2016-2017	79	146	225
2017-2018	74	146	220
2018-2019	99	148	247
2019-2020	87	162	249
2020-2021	92	146	238
2021-2022	89	140	229
2022-2023	95	143	238
2023-2024	103	158	261
2024-2025	98	176	274

Les effectifs scolaires ont subi des fluctuations avec un pic en 2019 (249 élèves) et un point bas en 2015(211). **Au cours de ces deux dernières années, on constate une forte augmentation (+35 élèves).**

Evolution des effectifs en maternelle

	2022-2023	2023-2024	2024-2025
PS/MS	26		26
PS/MS			26
MS	24	21	
GS	24	26	
PS/GS	21	26	
PS		30	
GS/MS			23
GS/MS			23
Total	95	103	98
Moyenne par classe	23,75	25,75	24,5

L'école maternelle contient ses effectifs au sein de 4 classes avec une moyenne par classe importante. Les niveaux s'adaptent chaque année.

L'ouverture de la 4 è classe a eu lieu en septembre 2021.

Une 5è classe devrait ouvrir à la rentrée de septembre 2025.

	2022-2023	2023-2024	2024-2025
CM 2	25	28	25
CM 1	22	24	28
CP	28	26	21
CE1	25	28	28
CE2	25	29	28
CE1/CM1	18		25
CP/CE2		23	
CP			21
Total	143	158	176
Moyenne par classe	23,83	26,33	25,14

La hausse des effectifs en école élémentaire a contribué à l'ouverture d'une 7è classe en 2024.

Alors que les statistiques issues du recensement de la population démontrent une baisse des 0-14 ans, les effectifs scolaires démontrent que sur les années suivantes, la situation s'inverse. La densité de population se ressent sur les équipements de la commune.

En analysant les adresses pour les enfants scolarisés à cette dernière rentrée, on constate que les programmes de logements sociaux livrés au cours des 3 dernières années (soit 39 logements) génèrent 57 enfants.

En 2025, deux nouveaux programmes vont être livrés pour 44 logements. Un impact sur les équipements est attendu.

Par ailleurs les locaux scolaires étant occupés en dehors des temps scolaires, par les accueils de loisirs, le partage des locaux et la cohabitation n'est pas simple au quotidien.

C'est pourquoi, avec le soutien financier de l'Etat, de la CAF, du département, un programme d'extension comprenant la création de 2 salles périscolaires est en cours et va se compléter de l'extension du réfectoire scolaire.

Pour le soutien aux enseignants de l'école maternelle sur le temps scolaire, 2 ASEM sont affectées. Une 3è est en longue maladie. Deux apprenties sont accueillies et apportent leur soutien aux ASEM et aux enseignants. A noter qu'une apprentie accueillie en 2023/2024 a été recrutée en qualité d'adjointe d'animation et l'une des ASEM est une jeune fille recrutée précédemment en emploi aidé.

2-2 : Les locaux scolaires :

Le groupe scolaire accueille une école élémentaire et une école maternelle.

☞ *L'école maternelle* :

- 4 salles de classes occupées à part entière par les enseignants (38.53 m², 39.29 m², 52.02 m², 67.84 m² avant montage d'une cloison pour création d'un sas)
- 1 salle de maîtres (45.82 m²)
- 1 dortoir (34.95 m²)
- 1 préau fermé partagé avec les accueils de loisirs (102 m²)
- Le bureau de la directrice (9.75 m²) devenu un coin calme notamment pour un enfant porteur de handicap (autiste) et désormais une salle zen pour l'ensemble de l'école.
- Les sanitaires et buanderie
- Une tisanerie (7.35 m²)
- Une nouvelle salle de 58.87 m² en cours de livraison
- Un préau couvert ouvert de 77.20 m² en cours de livraison
- Ces deux nouvelles surfaces sont reliées par un auvent.

Photos de la nouvelle salle en cours…et préau en cours

☞ *L'école élémentaire :*

- 7 salles de classes (71.10 m², 72.50 m², 72 m², 72 m², 59 m², 55 m², 53 m²) dont 4 sont à usage exclusif des enseignants et deux en partage avec les accueils de loisirs
- Le bureau du directeur 16 m²
- La salle des maîtres de 40 m² en partage avec les accueils de loisirs
- Une bibliothèque/salle informatique de 40 m² en partage avec les accueils de loisirs
- Une salle d'activité à usage unique de l'accueil de loisirs élémentaire.
- Chaufferie, couloir, locaux de rangement, sanitaires
- A ces salles, s'est ajouté en 2024 une nouvelle salle de 65.72 m² destinée aux accueils de loisirs 6-14 ans.

La nouvelle salle périscolaire en élémentaire :

La livraison des nouveaux locaux conduit à de nouvelles réflexions sur le partage des locaux. Un protocole de mutualisation sera réalisé pour la prochaine rentrée scolaire afin de répondre aux besoins des écoles et des accueils de loisirs.
De même, il conviendra que la commune se positionne sur la politique jeunesse avec la création ou non d'un lieu spécifique pour l'accueil des plus âgés.

☞ *L'accès des personnes à mobilité réduite*

Aujourd'hui pour accéder aux écoles, il est nécessaire de franchir 2 escaliers non couverts. L'école élémentaire et le restaurant scolaire ne sont pas accessibles aux personnes à mobilités réduite. Ce problème sera traité par la création d'un escalier d'accès PMR et l'installation d'un ascenseur. Cette tranche de travaux sera réalisée en été 2025.

☞ *L'extension du restaurant scolaire*

Aujourd'hui le restaurant scolaire comprend un office de réchauffage d'environ 39.5 m² et une salle de restauration de 120 m² accueillant les maternels et une partie des élémentaires soit environ 80/90 repas par jour. Le projet consiste en la création d'une seconde salle de restauration de 99 m² en surélévation du préau du projet d'extension de l'école maternelle. Permis de construire modificatif au permis d'extension des écoles délivré le 9/12/2024. Travaux programmés sur l'été 2025.

Le projet de création des 2 salles et de mise aux normes représente une dépense de 1 415 362.64 € TTC (honoraires et travaux). L'Etat participe à hauteur de 200 000€, la CAF à hauteur de 250 000€, le Département à hauteur de 173 650 €

Le projet d'extension du réfectoire scolaire est estimé à 269 823.44 € TTC (travaux, honoraires, équipement office).

➢ *Les projets envisagés pour le développement des énergies renouvelables.*

Comme toutes les communes, Varennes-Jarcy a dû faire face à la crise économique et supporter des coûts importants en électricité et gaz.

	2022	*2023*	*2024*
Electricité	*9200€*	*17760 €*	*18870 €*
Gaz	*10514€*	*30764€*	*30411€*

Pour mettre fin à l'utilisation des énergies fossiles, des pompes à chaleur réversibles seront déployées dans les locaux au cours des 2 prochaines années. En été, le confort sera amélioré. Budget supplémentaire envisagé de l'ordre de 250000€

Pour renouveler les énergies, des panneaux solaires sont en cours d'implantation sur les bâtiments neufs pour l'autoconsommation des écoles. Budget compris dans le projet d'extension.

2-3 : Les moyens à disposition dans les écoles

➢ ***L'équipement bureautique et informatique***

Chaque école est équipée d'un copieur. Une réflexion est en cours pour un passage à la couleur pour les deux écoles. Actuellement seule l'élémentaire en est équipée. La commune prend en charge les coûts de location (1190/an), de maintenance, de consommables (2023 : 1500.18/2024 :1834.82).

Chaque classe élémentaire est équipée d'un vidéo projecteur, d'un ordinateur dédié aux enseignants et de 2 à 3 ordinateurs par classe pour des travaux par les élèves. Seule une classe n'a pas d'ordinateur pour les élèves mais elle se trouve à côté de la salle informatique. Cette dernière est équipée d'une quinzaine d'ordinateurs.

En maternelle, 2 classes sont équipées de vidéo projecteurs. Toutes les classes sont équipées d'un ordinateur. L'école possède également des ordinateurs portables pour des travaux en petits groupes.

De 2021 à 2024,

- Le budget d'équipement en vidéo projecteur, tableaux blancs s'est élevé à 14 123.14 €.
- Le budget en mobilier pour les classes s'est élevé à 10 008.59 €
- En 2021, la commune a reçu un don de 16 ordinateurs d'une valeur de 4440€ pour les écoles

En 2025, les ordinateurs de la mairie vont être réformés suite au passage sous Windows 11. Ils pourront être nettoyés et reparamétrés pour les écoles si besoin. Chaque année, le renouvellement des vidéo projecteurs se poursuivra pour un matériel plus performant et adapté à l'enseignement.

La maintenance du matériel informatique est assurée par le service commun de Brie-Comte-Robert.

➢ *La participation à l'achat des fournitures scolaires*

Pour limiter la charge pour les familles, chaque année la caisse des écoles octroie un budget pour l'achat de fournitures scolaires.

Ce budget se compose d'un crédit par élève et d'une dotation de 1000€ par école pour les besoins des directions (fournitures de bureau).

Année	2021	2022	2023	2024
Crédit scolaire par enfant €	39.17	39.17	40.35	40.35
Budget réalisé	11327.96	10981.31	12006.81	12085.54

De même elle offre un dictionnaire aux enfants qui entre en CP et une calculette aux CM2 qui vont entrer en 6è.

La caisse des écoles participe à l'ensemble des manifestations communales dans l'objectif de recueillir des recettes destinées à être reversées à la coopérative scolaire lors d'organisation de classes de découvertes

➢ ***La participation aux frais de transport des sorties scolaires***

La caisse des écoles prend également à sa charge le coût des sorties scolaires. C'est l'un des points sur lesquels elle a souhaité intensifier son effort.

Année	2021	2022	2023	2024
Budget transport sorties scolaires	3799.02	2945	1943.92	3673.40
Nombre de sorties	4	5	4	6

La caisse des écoles est un véritable partenaire de la vie éducative. Son budget ne cesse d'évoluer.

Année	2021	2022	2023	2024
Budget Caisse des Ecoles réalisé	21987.06	22191.41	26009.89	25122.93
Subvention communale	18500	17400	19942.50	15000

Bien entendu, la commune supporte bien d'autres charges pour le fonctionnement des écoles (locaux, personnels, mobiliers etc).

2-4 - Les activités sur le temps scolaire :

☞ **Des actions ponctuelles en lien avec les programmes d'animation et de prévention de la commune**

- L'organisation de festivités de Noël (spectacles, bourses aux jouets etc…)
- L'intervention du SIVOM sur les aspects gestion du tri, gaspillage etc.
- L'accès à des expositions (exposition peinture de la clef des champs etc…)
- L'intervention de la police municipale sur la prévention routière, permis vélo

☞ **Des actions pérennes développées grâce au partenariat avec la Communauté de Communes de l'Orée de la Brie**

- L'accès à certains spectacles proposés en partenariat avec la Communauté de Communes de l'Orée de la Brie dans le cadre du festival des marionnettes et castelets
- L'accès au musée itinérant et numérique « La Micro Folie », lequel propose, entre autres, les collections de La Villette et est destiné aux écoles, centres de loisirs, La Micro-Folie propose

également une mallette pédagogique permettant aux jeunes enfants de se familiariser avec l'art dans le cadre de travaux manuels (découpage, collage, coloriage…). D'autres thèmes sont possibles : "la citoyenneté dans l'art" et "jeux, art et sports". Convient aux maternelles et élémentaires.

- L'accès au centre aquatique l'Oréade de Brie-Comte-Robert et la prise en charge des dépenses (piscine et transport) par la communauté de communes de l'Orée de la Brie. Cette aide est également accordée pour les activités extrascolaires (stage aisance aquatique)

2-5 : les actions pour le premier et le second degré

☞ **La valorisation de la réussite scolaire** : En partenariat avec le Collège Dunoyer de Segonzac et les communes de Boussy-Saint-Antoine et Quincy-sous-Sénart, une cérémonie annuelle de remise de récompenses aux lauréats du brevet est organisée. Chaque jeune se voit remettre une carte d'achat Cultura d'une valeur de 20€.

Pour les autres varennois ayant obtenu un diplôme au cours de l'année, un chèque cadeau de 20€ leur est remis.

☞ **Une aide aux dépenses de transport.** La Communauté de Communes de l'Orée de Brie octroie une subvention aux scolaires (collège, lycée) et aux étudiants prenant la carte Imagin'R de 125 ou 150€ selon la situation.

☞ **L'accueil de stagiaire** avec versement ou non d'une gratification

☞ **Des emplois saisonniers** pour financer les études

☞ **Une bourse aux projets pour soutenir des projets d'études** etc…

Ces points sont développés dans l'évaluation du précédent PEDT avec le suivi des indicateurs.

3è PARTIE : LE PERISCOLAIRE ET L'EXTRASCOLAIRE

RAPPEL DES RYTHMES

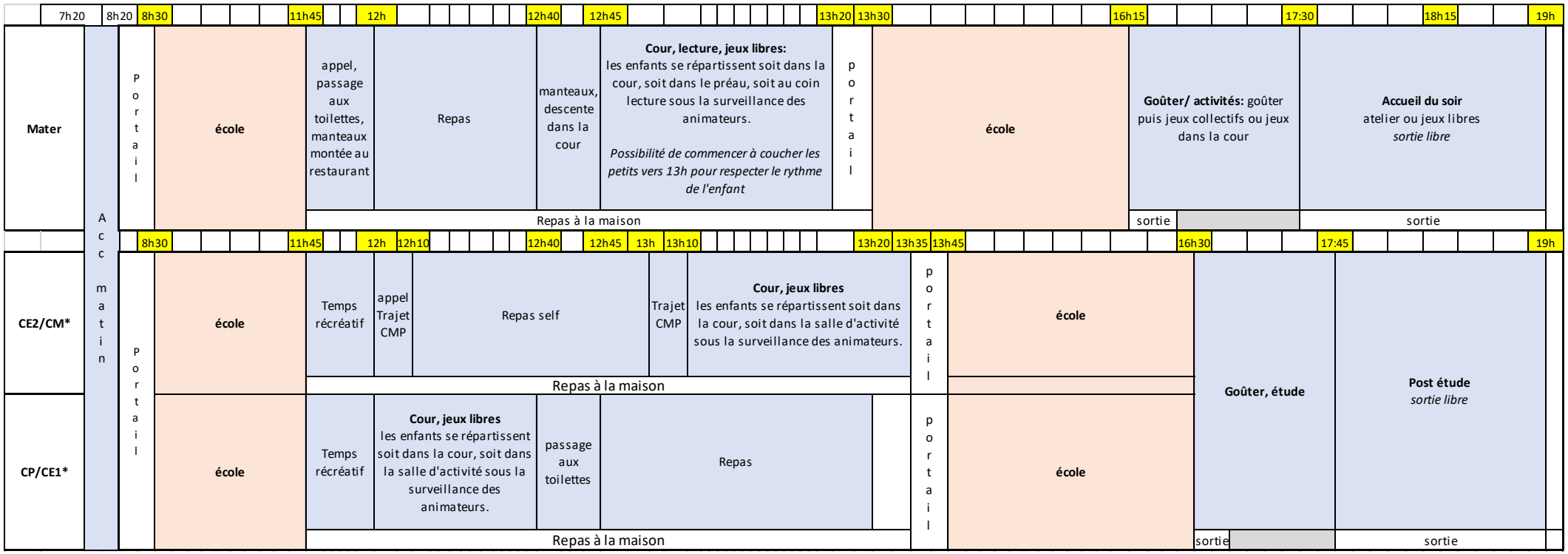

Vacances et mercredis :
3/5 ans - centre de loisirs : journée ou demi-journée avec ou sans restauration de 7h20 à 19h
6/11 ans - centre de loisirs : journée ou demi-journée avec ou sans restauration de 7h20 à 19h
Première semaine des petites vacances sur la période scolaire, mois de juillet et dernière semaine d'août.
12/17 ans – Klub : journée, demi-journée avec ou sans restauration ou soirée. Horaires variables

3-1 : L'accueil périscolaire 7h20-8h30

Les enfants arrivent de manière échelonnée et sont ensuite conduits en salle de classe à 8h30. Des activités calmes, telles que jeux de société, jeux de construction, lecture sont proposés aux enfants. Une activité est également proposée qui peut être proposée sur plusieurs matins. Les enfants sont libres d'y participer. L'objectif étant d'accueillir les enfants avant le temps scolaire en respectant leurs rythmes de vie, leurs besoins et leurs envies afin de permettre la transition entre la famille et l'école. C'est aussi un temps d'échange avec les familles.

Les animateurs conseillent, suscitent l'activité ou mettent à disposition du matériel supplémentaire en fonction des besoins observés.

Les familles sont accueillies par un personnel communal, au niveau du préau de la maternelle. Selon la météo, un groupe d'enfant peut se rendre dans la cour avec un animateur.

A 8H20, les enfants de maternelle sont conduits en salle de classe et les élémentaires dans la cour. Les informations sont relayées aux enseignants. 1 animateur accueil les parents au niveau du portillon et s'assure que les enfants ne se bousculent pas. Il répond aux questions des parents. Le second animateur range la salle d'accueil, récupère les PAI pour les mettre au frigo et invite les parents de maternelle à rejoindre la sortie à 8h30.

Moyenne des effectifs	2019	2020*	2021*	2022	2023	2024
Maternels	7	5	5	5	7	6
Elémentaires	16	11	7	12	13	14
Total	23	16	12	17	20	20

**période covid – Pandémie déclarée en mars 2020*

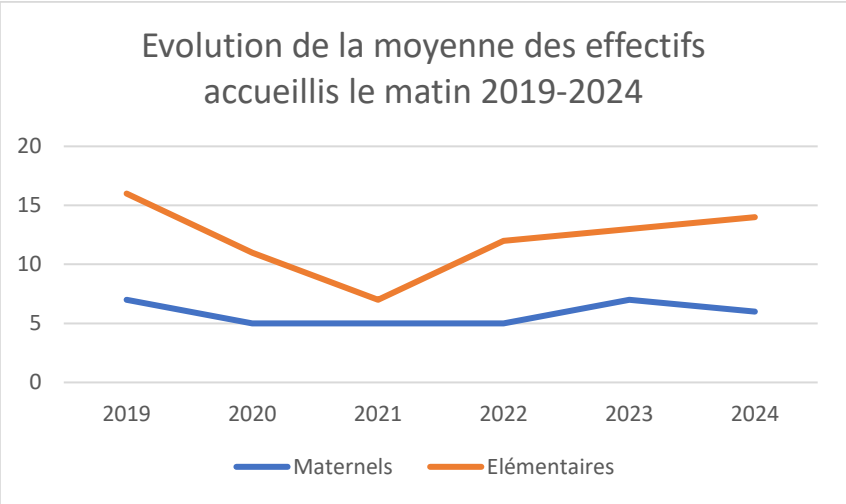

En prenant pour référence l'année 2019 avant COVID, on constate que les effectifs accueillis avant la classe restent faibles et sont légèrement en baisse.

3-2 : la pause méridienne

Pour les maternels, la pause méridienne se déroule de 12h à 13h30.

Pour les élémentaires, elle se déroule de 11h45 à 13h30.

❶ *Un groupement de commandes avec la Clinique de la Fondation Santé des Etudiants de France pour la livraison et la fourniture des repas.*

Un groupement de commandes a été constitué et une mise en concurrence effectuée pour la préparation, la fourniture et la livraison de repas :

- pour le restaurant scolaire accueillant les écoles maternelles et une partie des écoles élémentaires, pour les accueils de loisirs post scolaire, pour le service de portage de repas à domicile

- pour le self du centre médical et pédagogique accueillant les patients du CMP, les personnels ainsi qu'une partie des enfants de l'école élémentaire en temps scolaire et les enfants des accueils de loisirs extrascolaires.

La prestation s'effectue à partir de la cuisine centrale de la clinique par l'équipe du prestataire.

Le marché englobe :

- L'achat de denrées, la préparation, la fourniture et la livraison (le cas échéant) de repas avec 2 points de distribution des repas : self de la clinique et restaurant scolaire.
- L'assistance technique d'un chef gérant posté dont le coût est intégré au prix du repas pour les deux membres du groupement
- La mise à disposition du personnel nécessaire à la réalisation de la prestation hors chef posté. Les besoins à couvrir en horaires et tâches sont décrits au CCTP, à charge pour le candidat de proposer l'équipe adéquate à l'organisation qu'il envisage. Ce coût est pris en charge uniquement par la Clinique.

Pour tout ce qui concerne les personnels, la prestation prise en charge par le titulaire comprend le recrutement, le règlement des salaires et charges sociales, les formations, les EPI (vêtements…), les remplacements et d'une manière générale tous les frais se rattachant à ces postes.

Le marché arrive à échéance le 31/12/2025.Une nouvelle procédure sera lancée.

❷ *Evolution du nombre de repas depuis 2019*

	2019	2020 (COVID)	2021	2022	2023	2024	evol depuis 2019	Evol des coûts depuis 2019
Repas déjeuner maternelle	**11918**	**8174**	**10772**	**11 312**	**16 522**	**12 926**	8.46%	43.75%
Repas déjeuner primaire	**17500**	**12146**	**17016**	**14 917**	**21 380**	**19 678**	12.45%	49.08%
Goûter	**16156**	**11286**	**14435**	**15 807**	**26 246**	**20 374**	26.11%	67.33%

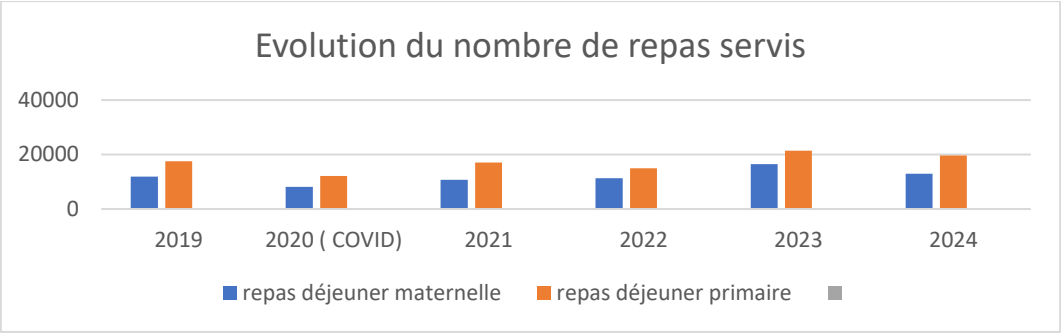

Au niveau de l'élémentaire, la progression est régulière. En maternelle, un pic en 2023.

Toutefois l'évolution des effectifs moyens uniquement sur le temps scolaire confirme une hausse globale de 26.6% depuis 2019.

Effectifs moyens **sur le temps scolaire**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**	**2024**
Maternels	57	63	69	71	78	71
Primaires	116	120	113	110	128	140
Total	173	183	182	181	206	219

❸ *Les locaux utilisés :*

➢ *Sur le site de l'école en période scolaire uniquement le lundi, mardi, jeudi, vendredi :*

Un office de réchauffage d'environ 39.5 m², une salle de restauration de 120 m² accueillant les maternels et une partie des élémentaires soit environ 130/135 repas par jour

➢ *Sur le site de la Clinique FSEF en période scolaire le lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi et vacances scolaires semaine complète*

Le self de la clinique Fondation Santé des Etudiants de France au 29 rue de la Libération, pour 90 élémentaires.

Aujourd'hui, le site de l'école ne permet pas de respecter les distances nécessaires pour le passage des PMR ou pour les évacuations. C'est pourquoi un projet d'extension et de traitement du bruit va voir le jour.

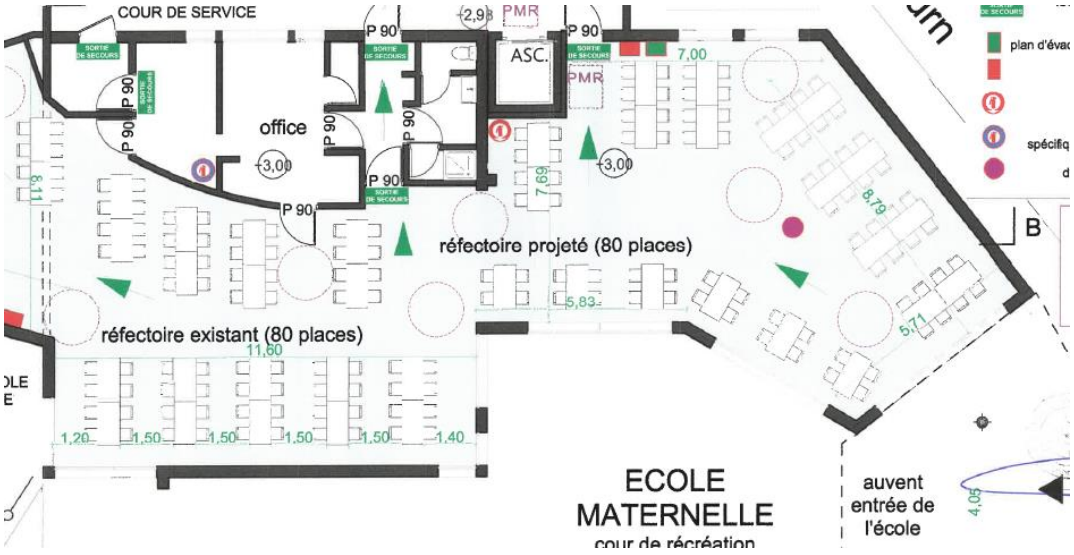

❹ *Le personnel affecté au service de restauration :*

Pour la restauration scolaire :

➢ *Sur le site de l'école en période scolaire uniquement :*

2 personnels affectés à l'office : réchauffage, préparation de la salle, service
5 personnels affectés à l'accompagnement de la prise de repas des maternels
3 personnels affectés à la surveillance de la prise des repas des élémentaires

➢ *Sur le site de la Clinique FSEF en période scolaire et vacances scolaires*

4 personnels affectés à la sécurisation du trajet et à la surveillance de la prise des repas des élémentaires.
Personnel mis à disposition par la société dans le cadre du marché : 1 chef gérant, 1 second de cuisine, 1 chef de poste, 1 employé de restauration.
Personnel mis à disposition par la FSEF : 2 employés de restauration.

➢ *Pour la restauration des accueils de loisirs mercredi et vacances :*

Selon le taux d'encadrement des accueils de loisirs – en petites vacances scolaires 3 personnels en maternels et 3 en élémentaires. Pour juillet, entre 4 et 5 par niveau.

3-3 : Les accueils du soir après la classe

Ces temps ont fait l'objet d'un changement à la rentrée 2024 suite à une augmentation d'effectif et l'augmentation de la durée du temps de restauration en élémentaire.

Depuis la rentrée 2024, le temps de restauration est passé à 2h en élémentaire, les enfants sortent donc de classe à 16h30. Ils ont un temps de récréation de 10 minutes puis se répartissent en 4 groupes d'étude. Ils prennent le goûter puis font leurs devoirs avec les animateurs et les bénévoles. A 17h45, fin de l'étude, les enfants qui restent vont en post étude. Une activité est proposée (elle commence parfois directement après l'étude sans attendre 17h45). Elle est au choix des enfants. Du matériel est mis à disposition pour ceux qui n'y participent pas. Avec la fin du PEDT, les enfants sont encadrés par 3 animateurs jusqu'à 18h15 et par 1 ou 2 animateurs jusqu'à 19h.

En maternelle, le temps du goûter à été décalé jusqu'à 17h30 pour éviter une attente trop longue des parents d'élémentaire. Suite à la fin du PEDT, les enfants sont encadrés par 4 animateurs (ou 5 selon les effectifs) de 16h15 à 17h40, puis 2 animateurs jusqu'à 18h15 et 1 animateur jusqu'à 19h.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2019-2024	2023-2024
Atelier élémentaire soir	28	24	18	25	27			
Post atelier élémentaire	9	7	6	10	16	20	122,22%	25,00%
Gouters activité maternel	33	30	13	30	39	35	6,06%	-10,26%
Acc soir maternel	19	19	18	18	19	16	-15,79%	-15,79%

Fréquentation moyenne étude surveillée municipale	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2019-2024	2023-2024
Elémentaires	34	35	40	45	57	50	47,06%	-12,28%

Au cours des deux dernières années, on constate une hausse des effectifs dans les accueils. Cette hausse concerne l'ensemble des temps pour les élémentaires. Côté maternels, les effectifs pour l'accueil 18-19h reste stable.

3-4- l'accueil extrascolaire

Accueil extrascolaire chaque vacances scolaires de 7h20 à 19h00. L'accueil au cours des trois premières semaines d'août s'effectue au sein du centre de loisirs de Boussy-Saint-Antoine. Les familles acquittent le tarif varennois et la commune de Varennes-Jarcy prend à sa charge la différence, la commune de Boussy-Saint-Antoine facturant au tarif extérieur. Chaque année une convention est signé

Le centre est ouvert aux enfants scolarisés ou non sur la commune et dont les parents et/ou grands-parents sont domiciliés sur la commune.

Les modalités de fonctionnement sont précisées dans les règlements des structures.

Des thèmes différents sont proposés à chaque période de petites vacances et des activités variées sont organisées sur le mercredi. Ceux-ci sont ponctués par différentes sorties. Sur l'été, des sorties à la journée sont proposées.

Depuis la crise sanitaire, le nombre de sorties a diminué. L'augmentation des coûts de transport a aussi réduit le nombre de sorties. Les sorties sont proposées à raison d'1 à 3 par an pour les mercredis et 1 par semaine pour les vacances, pour les CM1/CM2, il y a également 1 à 2 sorties intercommunales par semaine les mercredis et 1 par semaine sur les vacances. Les sorties sur la commune se sont multipliées afin de faire découvrir le patrimoine communal.

Les plannings d'activités sont établis au mois. Les programmes d'activité des périodes de vacances sont établis pour chacune de ces périodes.

L'encadrement est assuré par 2 à 3 animateurs par tranche d'âge selon effectifs. Accueil régulier également de stagiaires BAFA.

1 fois par an une rencontre intercommunale avec la CCOB est organisée. Une pour les maternelles et une autre pour les élémentaires. Les thèmes sont décidés par les équipes d'animation des différentes communes

- **Pour les moins de 6 ans :**

Capacité d'accueil de 50 enfants.

Moyenne des effectifs extrascolaires :

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2019-2024	2022-2024
Moyenne mercredi	18	17	21	22	23	17	-5,56%	-22,73%
Moyenne vacances d'hiver	11	17	20	22	22	22	100,00%	0,00%
Moyenne printemps	13	15	confiné	22	25	25	115,38%	13,64%
Moyenne juillet	16	21	28	23	29	28	68,75%	21,74%
Moyenne août*	7	7	19	21	24	18	157,14%	-14,29%
Moyenne vacances de toussaint	14	23	25	27	25	19	21,43%	-29,63%
Moyenne vacances de Noël	9	16	16	16	17	15	66,67%	-6,25%

***hors Boussy**

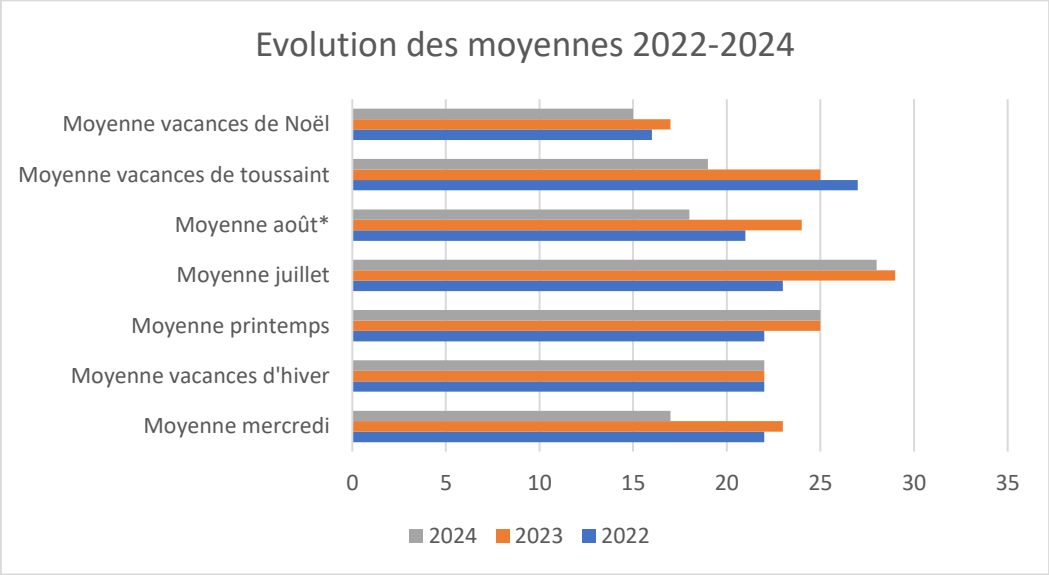

De 2021 à 2023, le nombre de petits fréquentant l'accueil de loisirs augmente légèrement conformément à la hausse des effectifs scolaires. Si l'on compare sur les 6 dernières années, on constate que l'accueil de loisirs sur les périodes de vacances scolaires s'est bien développé.

▸ Pour la tranche 6/10 ans

Capacité d'accueil de 50 enfants.

Le centre est ouvert aux enfants scolarisés ou non sur la commune et dont les parents et/ou grands-parents sont domiciliés sur la commune.

Les modalités de fonctionnement sont décrites dans les règlements intérieurs.

Des thèmes différents sont proposés à chaque période de petites vacances et des activités variées sont organisées sur le mercredi. Ceux-ci sont ponctués par différentes sorties (1 sortie/semaine petites vacances, 2 sorties/semaine juillet). Sur l'été, des sorties à la journée sont proposées.

1 fois par mois, les enfants définissent le programme du mercredi. Par ailleurs une boîte à idée est mise en place et leur permet d'exprimer leurs attentes.

Pour les plus grands, des rencontres intercommunales avec les jeunes des communes de Brie-Comte-Robert, Servon et Chevry-Cossigny sont organisées autour d'évènements sportifs, de chasse au trésor.

L'encadrement est assuré conformément aux normes. Accueil régulier de stagiaires BAFA.

Moyenne des effectifs extrascolaires

Évolution des effectifs	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2019-2024	2022-2024
Moyenne mercredi	23	22	21	19	30	30	30,43%	57,89%
Moyenne vacances d'hiver	12	28	19	23	18	29	141,67%	26,09%
Moyenne printemps	16	13	Confiné	28	20	31	93,75%	10,71%
Moyenne juillet	23	13	20	22	27	30	30,43%	36,36%
Moyenne août*	7	7	22	20	22	29	314,29%	45,00%
Moyenne vacances de toussaint	24	21	24	24	36	38	58,33%	58,33%
Moyenne vacances de Noël	12	16	18	19	21	22	83,33%	15,79%

*hors Boussy

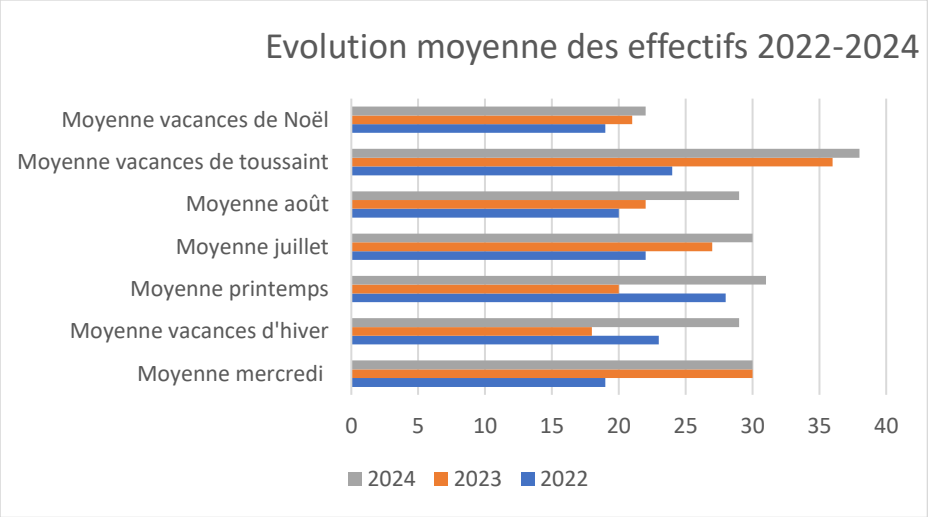

La fréquentation pour les 6-11 ans est en progression constante. Sur certaines vacances, depuis 2019, elle a doublé. Le fait de proposer un accueil de loisirs également sur la dernière semaine d'août sur le territoire de la commune répond aux besoins des familles.

Pour la tranche 11/14 ans :

L'accueil de loisirs LE KLUB (11/14 ans) ouvre ses portes uniquement en période de congés scolaires à raison d'une semaine au minimum et d'un mois l'été. Il fonctionne à la journée (11h – 18h) ou demi-journée (13h30-18h00). Des sorties peuvent être proposées en journée ou en soirée. Des séjours sont également proposés à raison d'un par an avec l'intercommunalité.

La fréquentation est très aléatoire. Il est difficile de fidéliser les jeunes et certaines activités peuvent attirer une fois mais ne pas fonctionner la fois d'après.

Les modalités de fonctionnement sont définies dans le règlement intérieur. Elles sont beaucoup plus souples que pour les accueils de loisirs classiques afin de permettre aux jeunes de s'inscrire à la dernière minute.

Des rencontres intercommunales avec les jeunes des communes de Brie-Comte-Robert, Servon et Chevry-Cossigny sont organisées autour d'évènements sportifs, de sensibilisation à différents thèmes

(handicap, harcèlement, jeux vidéo, …. Il en est de même des séjours. Un séjour a ainsi été organisé au Vieux Boucau et Futuroscope en 2022, à Bruxelles en 2023, un séjour à Turin en 2024.

En 2023, des échanges avec les communes voisines ont été étendus aux villes du Val d'Yerres. Les enfants sont scolarisés au Collège Dunoyer de Segonzac de Boussy-Saint-Antoine et au Lycée Maurice Eliot d'Epinay-sous-Sénart. Pour créer des passerelles et faciliter les échanges entre ce public, des rencontres intercommunales ont été développées. Malheureusement il n'y a eu que 3 jeunes qui ont participés. La participation de la ville a été annulée sur 2 rencontres faute d'inscrits. Il a été décidé de se retirer du projet pour se recentrer sur les activités de la ville et de la CCOB. Lorsque le Klub aura trouvé son public, la réflexion sur ces rencontres reprendra.

L'encadrement est assuré par 1 ou 2 animateurs selon l'effectif ou en cas de sortie.

Sur cette tranche d'âge, les difficultés sont multiples. Tout d'abord, il faut parvenir à « faire venir » les jeunes adolescents. Ensuite, il faut parvenir à échanger et à les associer à l'élaboration des projets. Ces points sont à travailler car aujourd'hui, ces objectifs ne sont atteints qu'avec quelques jeunes. Les équipes sont mobilisées en amont pour les préparations, puis des journées sont annulées faute de participants.

Le point de rassemblement est fixé à l'école. Certains ateliers se font sur place, or pour les jeunes adolescents, le fait de devoir retourner au centre de loisirs avec des plus jeunes, les freine. Le nombre d'activité sur place est limité, le programme fait en sorte d'utiliser d'autres locaux communaux comme le gymnase ou la salle des associations. L'utilisation d'une nouvelle salle un peu excentrée au niveau des élémentaires pourrait optimiser le fonctionnement dans l'attente de la création d'un club adolescent.

Sur ces 3 dernières années, confronté régulièrement à une faible participation, le règlement a intégré un seuil en dessous duquel sorties et ateliers sont annulés. Ce seuil est fixé à 7 jeunes minimums pour les sorties et 5 pour les ateliers sur la commune. Pour les sorties intercommunales avec la CCOB, il n'y a pas de seuil, la commune participe financièrement ainsi qu'à l'organisation de la rencontre.

Moyenne des effectifs extrascolaires.

Évolution des effectifs (en moyenne)	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2019-2024	2022-2024
Moyenne vacances d'hiver	8	8	6	12	7	7	-12,50%	-41,67%
Moyenne printemps	6	11	Confiné	11	11	10	66,67%	-9,09%
Moyenne juillet	11	12	7	8	9	10	-9,09%	25,00%
Moyenne Aout			6	6	6	10		66,67%
Moyenne vacances de toussaint	8	17	13	11	8	12	50,00%	9,09%
Moyenne vacances de Noël	Fermé	7	9	12	6	16		33,33%

Période des séjours - en 2019 23 jeunes, en 2023 et 2024 uniquement séjour sans autre accueil sur la commune

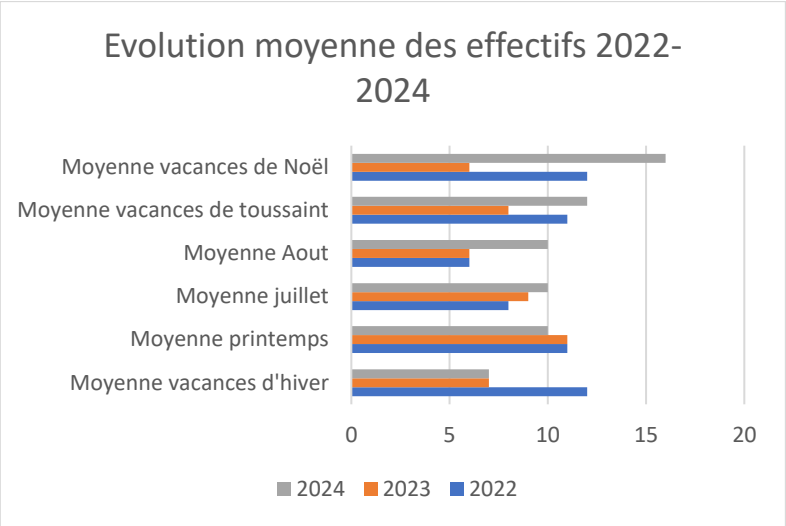

Malgré les efforts déployés pour l'attractivité des activités, la multiplication des sorties/soirées, la souplesse dans les modalités d'inscription, l'accueil ne permet pas de toucher cette tranche d'âge.

2023 hors séjours	nombre d e jours d'ouverture	nombre de jours d'accueil réalisé	nombre de jours d'accueil annulé
vacances d'hiver	5	2	3
printemps	5	4	1
juillet	14	10	4
Aout	5	5	0
vacances de Noël	4	2	2
	33	23	10

2024 hors séjours	nombre d e jours d'ouverture	nombre de jours d'accueil réalisé	nombre de jours d'accueil annulé
vacances d'hiver	5	5	0
printemps	5	5	0
juillet	20	15	5
Aout	4	4	0
vacances de Noël	4	1	3
	38	30	8

Toutefois le nombre de jours annulés faute d'inscrits baisse un peu : 30% de jours annulés en 2023 contre 21% en 2024.

L'accueil des plus de 11 ans nécessite une réflexion et refonte globale de la structure. Des partenariats sont à l'étude avec une association « Jeunes à Varennes », une réflexion est également en cours pour l'affectation de locaux spécifiques.

Il est à noter que les chiffres indiqués précédemment ne sont que des moyennes qui ne reflètent pas précisément l'activité des accueils de loisirs : les différences entre le prévu et le réalisé, les effectifs en demi-journées etc…Toutefois si l'on regarde les heures réalisées au niveau de la CAF, plus de doute…l'activité ne cesse de se développer…

2021	*2022*	*2023*	*2024*
21264.50 heures réalisées	*24152 heures réalisées*	*26713 heures réalisées*	*27424 heures réalisées*

3-5 : La place de l'enfant dans le choix et le déroulement des activités périscolaires et extrascolaires.

Pour les accueils de loisirs pré et post scolaires, les enfants ne sont pas associés à l'élaboration des programmes d'activités. Ceux-ci sont proposés et préparés par les animateurs. Toutefois, l'enfant a toujours le choix de participer à l'atelier proposé ou de jouer à des jeux libres, jeux de société.

Sur la pause méridienne, il n'y a pas d'animation. Mais même s'il ne s'agit que d'un temps de repas et de détente, les enfants participent en regroupant les assiettes, en débarrassant en bout de tables…leur comportement est également valorisé par les animateurs (la table la plus sage et la plus participative obtient un smiley/ un jeton et la table qui en obtient le plus est mise à l'honneur). Pour le temps dans la cour, du matériel est mis à disposition.

Pour les accueils du mercredi et des vacances, l'ambiance est plus détendue et le dialogue plus facile. Les enfants sont associés aux choix des thèmes et des activités. Une fois par mois, ils définissent le programme du mercredi. Quant aux vacances, une boîte à idées est mise à leur disposition. Le jour J, à l'arrivée, le dialogue commence en invitant l'enfant au travers d'un système de cartes de jeux à exprimer son ressenti : Comment se sent-il : fatigué, triste etc…A partir de là, les activités sont réadaptées. Sur ce PEDT, les concertations se sont effectuées de manière informelle. L'objectif du prochain PEDT est de renforcer cette concertation, en impliquant les enfants non seulement sur le choix des programmes mais également sur l'évaluation des actions et du déroulement des temps. Un animateur est en cours de formation BAFD et s'est positionné pour travailler sur cet objectif.

En ce qui concerne les plus âgés (public du KLUB), les envies pour les vacances suivantes sont systématiquement abordées avec les jeunes. L'animateur définit ensuite le programme en fonction des demandes, des budgets et des réservations possibles.

Quant aux actions intercommunales :

- ***Côté Val d'Yerres, les enfants ne sont pas concertés. Les services définissent un programme annuel autour d'objectifs communs (ex : découverte du territoire/ découverte de l'autre).***
- ***Côté Orée de la Brie, les jeunes ne sont pas concertés. Les services définissent un programme annuel en privilégiant une journée de prévention, une journée ludique estivale, une journée festive de fin d'année (Halloween ou Noël).***

3-6 Intégration des jeunes enfants en situation de handicap

Des actions concrètes ont pu être réalisées en lien avec les accueils de loisirs et encadrés par HANDISPORT 91: atelier de sarbacane, parcours cécité, torball suivis de conférence type question/réponse destinée à sensibiliser les 6/12 ans au handicap et handisport.

Enfin, dans le cadre scolaire, certains enfants sont suivis par la MDPH. Certains bénéficient de l'aide d'une AVS sur le temps scolaire. L'accueil de ces enfants au sein des accueils périscolaires nécessite une attention plus soutenue envers eux même et un rôle très pédagogique auprès des autres enfants afin de leur expliquer les différences et faciliter l'intégration de l'enfant porteur du handicap. Depuis 4 ans, c'est le cas avec un enfant. La commune mobilise un animateur supplémentaire lorsqu'il est présent aux sorties. Un travail s'effectue également avec la famille, qui a participé notamment à la

prise de repas de leur enfant quand il était en maternelle. Ils participent aux sorties quand la commune ne trouve pas à recruter un animateur.

Les modalités d'intégration des jeunes en situation de handicap sont développées aux projets pédagogiques tant par rapport au travail de l'équipe des animateurs, des échanges avec les enfants et les familles que des adaptations aux locaux, au renfort d'encadrement, à l'adaptation des activités.

Cette dimension reste présente pour ce nouveau PEDT et se poursuivra.

3-7 : Des dispositifs pour les plus de 15 ans

Bien que ne disposant pas de structure dédiée, la commune s'efforce de proposer des services aux plus âgés : des chantiers éducatifs pour les 15/17 ans, des emplois saisonniers pour les 16/25 ans, des gratifications lors de stages.

Elle propose une aide financière à l'adhésion aux associations pour favoriser la pratique des activités sous la forme de coupon sport.

La commune contractualise également avec d'autres structures afin d'apporter des aides complémentaires : mission locale et à partir de 2025 le fonds départemental d'aide aux jeunes.

Les données disponibles sont présentées dans l'évaluation des indicateurs.

Ces dispositifs seront reconduits sur la prochaine période.

4è PARTIE : LA POLITIQUE TARIFAIRE

La politique tarifaire est régulièrement réformée pour adapter les quotients familiaux aux situations des familles. 9 quotients familiaux sont aujourd'hui appliqués ainsi qu'une dégressivité selon le nombre d'enfants.

Ces tarifs sont réévalués chaque année de l'ordre de 1 à 2% à l'exception des prestations comprenant un repas. En effet de janvier 2022 à juillet 2024, les tarifs de fourniture des repas ont augmenté de 20.88%. La commune n'a pas eu d'autre choix que répercuter cette hausse sur les familles. Les frais de gestion, personnel etc… n'ont pas été répercutés, la commune continuant à assurer la prise en charge de la majorité des dépenses du service.

	2021	2022	2023	2024	2021/2024
Prix de base du repas	4,7	4,82	5,25	5,73	21,91%
Prix de base d'une journée alsh avec repas	14,5	14,86	15,39	16,37	12,90%

4-1 : Le quotient familial :

1 – la tarification des services périscolaires repose sur le calcul du quotient familial :

$$\frac{\text{Revenu brut global du dernier avis d'imposition}}{12} = \text{revenu mensuel}$$

Revenu mensuel + prestations familiales = quotient familial
Nombre de parts fiscales

2 – 9 tranches de quotient familial sont mises en place et ouvrent droit à un tarif préférentiel ainsi qu'il suit :

QF	Tranche de revenus concernée	Tarification
1	**Inférieure à 400 €**	**15% du prix de base**
2	**Comprise entre 401 et 550 €**	**25% du prix de base**
3	**Comprise entre 551 et 700 €**	**35% du prix de base**
4	**Comprise entre 701 et 850 €**	**45% du prix de base**
5	**Comprise entre 851 et 1000€**	**55% du prix de base**
6	**Comprise entre 1001 et 1150 €**	**65% du prix de base**
7	**Comprise entre 1151 et 1300 €**	**75% du prix de base**
8	**Comprise entre 1301 et 1375 €**	**85% du prix de base**
9	**Supérieure à 1375 €**	**100% du prix de base**

3 – les tarifs de base applicables aux services périscolaires :

Services	Tarif de base
TOUT PUBLIC	
Restauration scolaire	**Prix du repas : 5.73 €**
Repas PAI	**Prix du repas : 2.13 €**
ACCUEIL PRE POST ÉLEMENTAIRES	
Accueil du matin	**Tarif journalier : 2.55 €**
Goûter (non facturé aux PAI)	Prix du goûter : **1.18 €**
Etude surveillée	**Tarif journalier : 2.65 €**
Post Etude	**Tarif journalier : 2.55 €**
Forfait journée : Accueil du matin + goûter + étude+ post étude)	Tarif journalier : **7.50 €**
ACCUEIL PRE POST MATERNELS	
Accueil du matin	**Tarif journalier : 2.55 €**
Accueil soir avec goûter	Tarif journalier : 4.55**€**
Goûter sans accueil	**Tarif journalier : 2.00 €**
Forfait journée : Accueil du matin + Accueil du soir (goûter inclus)	**Tarif journalier : 6.35 €**

5 **Application d'une majoration de 50% en cas d'absence de réservation de repas.**
6 **Le tarif « Varennois » et le quotient familial s'appliquent :**

- aux enfants habitant la commune
- aux enfants n'habitant pas la commune mais scolarisés sur la commune

7 **Les goûters ne sont pas facturés aux enfants en PAI**

B- LES ACCUEILS EXTRASCOLAIRES Vacances et Mercredis

1 – la tarification des services extrascolaires repose sur le calcul du quotient familial :

2 – Les 9 tranches de quotient familial tel que définies pour les accueils périscolaires s'appliquent et ouvrent droit au même tarif préférentiel

3 – Au tarif défini selon le quotient familial, s'applique une dégressivité selon le nombre d'enfants de la famille fréquentant un accueil de loisirs extrascolaire.

2 enfants	- 10%
3 enfants	- 20%

4 – Extérieurs et Personnel communal
Les extérieurs ne bénéficient ni de l'application du quotient familial, ni de la dégressivité selon le nombre d'enfants fréquentant le service.

Les enfants du personnel communal bénéficient du tarif « enfants scolarisés à Varennes-Jarcy », de l'application du quotient familial et de la dégressivité selon le nombre d'enfants fréquentant le service.

5 – les tarifs de base applicables aux ACCUEILS DE LOISIRS POUR LES MOINS DE 11 ANS :

Services	Tarif de base
Pour les enfants scolarisés à Varennes-Jarcy	
Tarif journée avec repas et goûter	16.37 €
Demi-journée sans repas	6.22 €
Pour les extérieurs	
Tarif Journée avec repas et goûter	20.75 €
Demi-journée sans repas	8.36 €

Au prix de la demi-journée, s'ajoute le prix du repas si l'enfant bénéficie du service de restauration.

Ces tarifs et quotients sont appliqués aux familles varennoises qui fréquentent l'accueil de loisirs de Boussy Saint Antoine durant la période de fermeture des accueils varennois et sous réserve de réaliser son inscription par l'intermédiaire de la commune.

6 – les tarifs de base applicables aux ACCUEILS DE LOISIRS POUR LES 11/17 ANS – LE KLUB :

Services	Tarif de base
Pour les varennois	
Tarif journée avec repas et goûter	16.37 €
Forfait 5 jours consécutifs	65.16 €
Tarif journée sans repas	10.20 €
Demi-journée sans repas	6.22 €
Pour les extérieurs	
Tarif Journée avec repas et goûter	20.75€
Tarif Journée sans repas	15.30 €
Demi-journée sans repas	8.36 €

Le prix journée s'applique quel que soit le nombre d'heures d'accueil dans la structure.

Le tarif « Varennois » s'applique :
- aux enfants habitant la commune
- aux enfants n'habitant pas la commune mais scolarisés sur la commune
- aux enfants dont les grands parents résident sur la commune

C – LES TARIFS SORTIES DES ACCUEILS DE LOISIRS

➢ **Le quotient familial est appliqué.**

➢ **Les 9 tranches de quotient familial telles que définies pour les accueils de loisirs sont appliquées et ouvrent droit au même tarif préférentiel**

➢ **Les tarifs de base des sorties sont fixés ainsi qu'il suit :**

Sorties dont le prix d'entrée est inférieur à 5 € : aucune participation supplémentaire des familles

Sorties ne nécessitant pas de location de car (transport communal) :
- Prix d'entrée par enfant compris entre 5 et 10 € : participation supplémentaire de 3. 10 €
- Prix d'entrée par enfant compris entre 11 et 20 € : participation supplémentaire de 3.60 €
- Prix d'entrée par enfant supérieur à 20 € : participation supplémentaire de 4.10 €

Sorties nécessitant la location de car par demi-journée :
- Prix d'entrée par enfant compris entre 5 et 10 € : participation supplémentaire de 4.18 €
- Prix d'entrée par enfant compris entre 11 et 20 € : participation supplémentaire de 5.20 €
- Prix d'entrée par enfant supérieur à 20 € : participation supplémentaire de 6.22 €

Sorties nécessitant la location de car pour une journée :
- Prix d'entrée par enfant compris entre 5 et 10 € : participation supplémentaire de 5.20 €
- Prix d'entrée par enfant compris entre 11 et 20 € : participation supplémentaire de 6.22 €
- Prix d'entrée par enfant supérieur à 20 € : participation supplémentaire de 7.24 €

D – PRISE EN CHARGE DES FRAIS PÉRISCOLAIRES DES ENFANTS SCOLARISÉS EN CLASSE SPÉCIALISÉE

DECIDE pour les enfants devant être scolarisés en extérieur en classe spécialisée (handicap, maitrise de la langue française …), tant en maternel qu'en élémentaire, et pour lesquels une convention est conclue avec une commune voisine :

- D'appliquer le tarif varennois pour le coût des repas et des services et de prendre en charge la différence entre le tarif extérieur payé à la commune et le tarif varennois appliqué aux familles

- D'appliquer le quotient familial aux mêmes familles.

D – L'AIDE AU SEJOUR

Afin de favoriser la participation du plus grand nombre, la commune souhaite apporter un soutien financier aux familles dont les enfants ont l'opportunité de bénéficier d'un séjour scolaire (classe de découverte etc..). Cette aide est calculée selon le nombre d'enfants et selon le quotient familial en application de la grille définie pour l'ensemble des tarifications périscolaires.
Suite à la refonte de la grille des quotients, il convient d'actualiser la délibération du 9/12/2021

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, Pour/Contre/Abstention

DÉCIDE d'octroyer une aide financière aux familles pour alléger leur participation financière aux séjours scolaires ainsi qu'il suit :

1 – la tarification repose sur le calcul du quotient familial :

$$\frac{\text{Revenu brut global du dernier avis d'imposition}}{12} = \text{revenu mensuel}$$

$$\frac{\text{Revenu mensuel + prestations familiales}}{\text{Nombre de parts fiscales}} = \text{quotient familial}$$

2 – l'aide au séjour

Pour un séjour d'un coût inférieur à 400€ : l'aide maximale est de 100 € par enfant, 150 € à partir du second enfant
Pour un séjour d'un coût compris entre 400€ et 600 € : l'aide maximale est de 150 € par enfant, 200 € à partir du second enfant
Pour un séjour d'un coût supérieur à 600 € : l'aide maximale est de 200€ par enfant, 300 € à partir du second enfant

3 - 9 tranches de quotient familial ouvrent droit à un tarif préférentiel ainsi qu'il suit :
➢ Pour un enfant :

QF	Tranche de revenus concernée	Tarification	Coût du séjour inf à 400 € - aide pour 1 enfant en €	Coût du séjour compris entre 400 et 600 € - aide pour 1 enfant en €	Coût du séjour sur à 600 € - aide pour un enfant en €
1	Inférieure à 400 €	100% de l'aide maximale	100	150	200
2	Comprise entre 401 et 550 €	80% de l'aide maximale	80	120	160
3	Comprise entre 551 et 700 €	70% de l'aide maximale	70	105	140
4	Comprise entre 701 et 850 €	60% de l'aide maximale	60	90	120

5	Comprise entre 851 et 1000€	50% de l'aide maximale	50	75	100
6	Comprise entre 1001 et 1150 €	40% de l'aide maximale	40	60	80
7	Comprise entre 1151 et 1300 €	30% de l'aide maximale	30	45	60
8	Comprise entre 1301 et 1375 €	20% de l'aide maximale	20	30	40
9	Sup à 1375€	Tarif plein			

➢ Pour 2 enfants et plus

QF	Tranche de revenus concernée	Tarification	Coût du séjour inf à 400 € - aide pour 2 enfante et plus… en €	Coût du séjour compris entre 400 et 600 € - aide pour 2 enfants et plus… en €	Coût du séjour sur à 600 € - aide pour 2 enfants et plus… en €
1	Inférieure à 400 €	100% de l'aide maximale	150	200	300
2	Comprise entre 401 et 550 €	80% de l'aide maximale	120	160	240
3	Comprise entre 551 et 700 €	70% de l'aide maximale	105	140	210
4	Comprise entre 701 et 850 €	60% de l'aide maximale	90	120	180
5	Comprise entre 851 et 1000€	50% de l'aide maximale	75	100	150
6	Comprise entre 1001 et 1150 €	40% de l'aide maximale	60	80	120
7	Comprise entre 1151 et 1300 €	30% de l'aide maximale	45	60	90
8	Comprise entre 1301 et 1375 €	20% de l'aide maximale	30	40	60
9	Sup à 1375€	Tarif plein			

4-2 : l'impact de la refonte de la grille des quotients familiaux de 2023

NOMBRE DE FAMILLES AYANT FAIT CALCULER SON QF

	15%	25%	35%	45%	55%	65%	75%	85%	100%	
	QF< 400	QF 401< >550	QF 551< >700	QF 701< >850	QF 851< >1000	QF 1001< >1150	QF 1151< >1300	QF 1301< >1375	QF > 1375	**TOTAL QF CALCULES**
Année										

NBRE FAMILLES	**% calcul QF**	**% QF >1375**

2022-2023	4	7	8	9	9	12	9	1	11	**70**	**181**	**38,67**	**67,40**
2023-2024	4	7	15	7	12	12	13	3	10	**83**	**196**	**42,35**	**62,76**

Le % de familles qui font calculer leur QF augmente chaque année pour atteindre plus de la moitié en 2024 contre 38% en 2022

Pour l'exercice 2024, le total de l'aide communale aux familles suite à l'application des quotients familiaux sur les services périscolaires s'est élevé à 65 012.30 €.

Aide QF	*€*
VACANCES 2024	*14878,96*
MERCREDIS 2024	*6039,82*
PERISCO MATER	*2980,55*
PERISCO ELEM	*8451,23*
REPAS	*32661,64*
Total	*65012,2*

5è PARTIE : LES MOYENS HUMAINS

Le temps de travail des agents est annualisé selon un cycle scolaire et un cycle de congés scolaire.

➢ ***Présentation de l'équipe existante à la date du dépôt du PEDT***

Le service Vie éducative et Jeunesse est coordonné par Typhaine MAUMENÉ, titulaire du BAFD et du concours d'animateur (Catégorie B). Elle est déclarée comme directrice des accueils périscolaire sur l'année (Lundi au vendredi sur le temps scolaire et les mercredis). Elle est également directrice sur les accueils extrascolaires 1 semaine sur les petites vacances, sur le mois de juillet et la dernière semaine d'août.

Angéline VIDAL, titulaire du BAFD, est responsable du temps périscolaire élémentaire. Elle dirige le centre 1 semaine sur les petites vacances. Elle est adjointe sur le mois de juillet. Elle est animatrice référente sur les rencontres intercommunales des vacances.

Jean COULONDRE, titulaire d'une licence STAPS (équivalence BAFA) est responsable du temps périscolaire maternel. Il est l'adjoint à la coordinatrice. Il est adjoint à la direction sur les accueils extrascolaires. Il vient de s'inscrire à la formation BAFD pour prendre des directions sur le centre.

Véronique SEVRET, titulaire du BAFA, est animatrice sur le temps périscolaire maternel et élémentaire. Elle est également agent d'entretien. Elle est adjointe sur les périodes extrascolaires.

Alexandra LAZSLO, titulaire du BAFA, est animatrice sur les temps périscolaires (soir et mercredis) en élémentaire et animatrice sur le Klub pendant les vacances. Elle est également agent de restauration et d'entretien.

Orlane PRIVÉ, titulaire du BAFA, est animatrice périscolaire et extrascolaire en maternelle et en élémentaire. Elle est animatrice référente sur les rencontres intercommunales avec Boussy, Quincy, Brunoy et Epinay.

Melvyn PRIVÉ, stagiaire BAFA, est animateur périscolaire et extrascolaire en maternelle et en élémentaire.

Mélodi TÉTARD, titulaire du CAP AEPE, est animatrice en maternelle le soir en période scolaire et sur les vacances. Elle est ATSEM sur le temps scolaire.

Sarah DUCROUX, titulaire du CAP AEPE, est animatrice en maternelle selon les besoins. Elle est ATSEM sur le temps scolaire. Elle est agent d'entretien sur les vacances.

Morgan DELAUNAY, stagiaire BAFA, est animateur périscolaire et extrascolaire en maternelle est en élémentaire.

Tiffany MARTEAU, stagiaire BAFA, est animatrice périscolaire et extrascolaire en maternelle et en élémentaire.

Kévine KOYVO LOUNDOU, est animatrice périscolaire élémentaire.

Anca ZAH est agent de restauration et d'entretien.

L'équipe est complétée par 2 apprentis en CAP AEPE qui ont le rôle d'ATSEM. Elles interviennent sur le temps de la restauration scolaire et remplace sur le temps périscolaire selon les besoins du service.

➢ *L'organigramme*

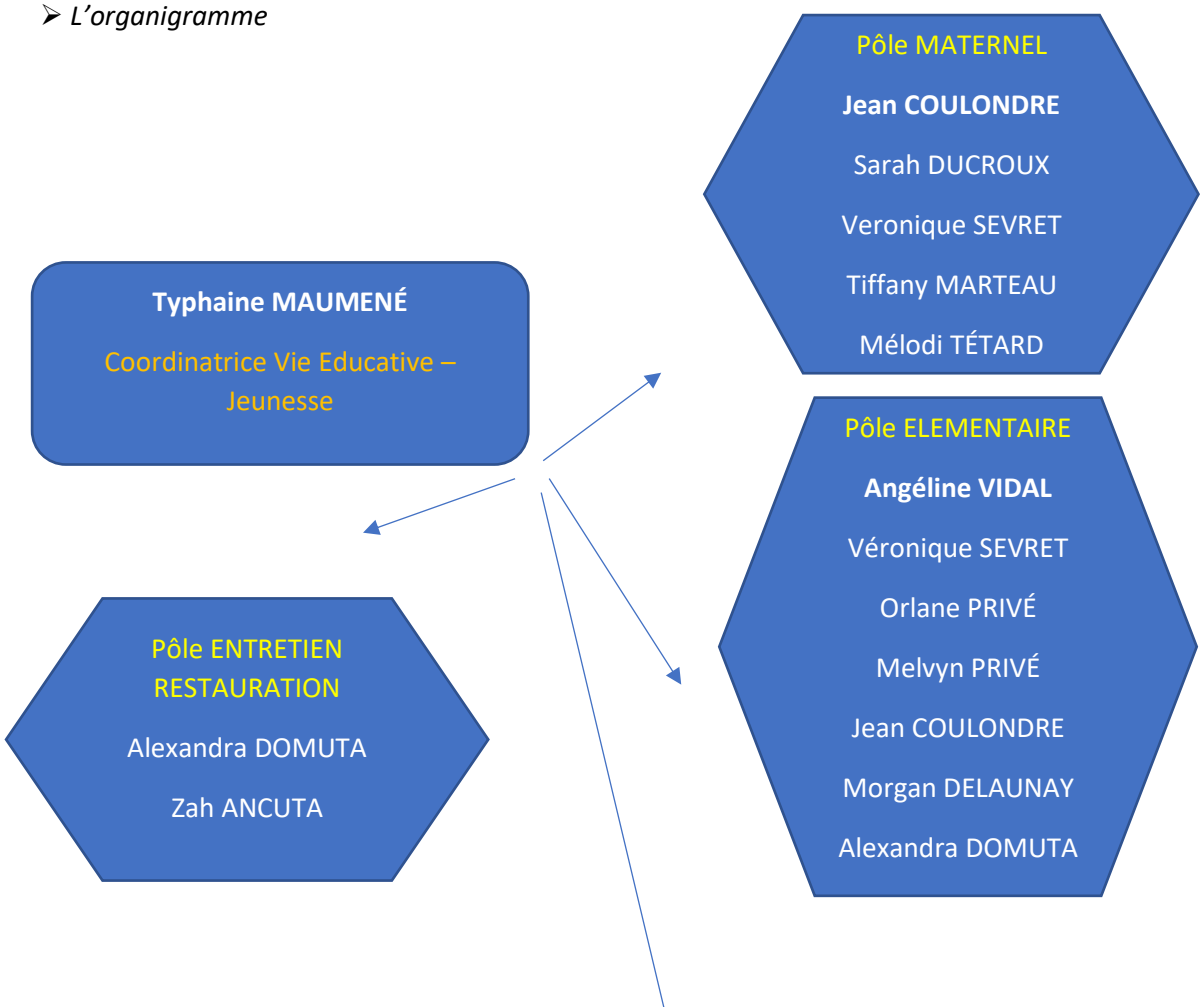

Pôle JEUNESSE

Alexandra DOMUTA

➢ *Les formations suivies*

	AGENT	INTITULE DE LA FORMATION	Organisme
2023	Agent 1	Le harcèlement des enfants agir en tant que professionnel éducatif	CNFPT
	Agent 2	Choc anaphylactique, injection adrénaline PAI (convulsion, asthme, allergies)	Infirmières
	Agent 2	Sensibilisation règles d'hygiène	CNFPT
	Agent 2	Les bonnes pratiques d'hygiène en restauration collective	SODEXO
	Agent 3	interco BSA QSS brunoy Epinay(techniques de débats 2 jours, posture de l'animateur 2 jours, création de médias numériques 2 jours, création d'un escape game contre le harcèlement 2 jours,	CANOPE
	Agent 1		CANOPE
	Agent 2		CANOPE
	Agent 4	Les bonnes pratiques d'hygiène en restauration collective	SODEXO
	Agent 5	Les bonnes pratiques d'hygiène en restauration collective	SODEXO
2024	Agent 4	Choc anaphylactique, injection adrénaline PAI (convulsion, asthme, allergies)	Infirmières
	Agent 4	Échanges sur le harcèlement	interco CCOB
	Agent 6	Choc anaphylactique, injection adrénaline PAI (convulsion, asthme, allergies)	Infirmières
	Agent 7	Choc anaphylactique, injection adrénaline PAI (convulsion, asthme, allergies)	Infirmières
	Agent 2	BAFA	UFCV
	Agent 6	BAFA	UFCV
	Agent 8	BAFA	UFCV
	Agent 9	BAFA	UFCV
	Agent 1	Choc anaphylactique, injection adrénaline PAI (convulsion, asthme, allergies)	Infirmières
2025	Agent 7	BAFD	
	Agent 1	BAFD renouvellement	la ligue

➢ *L'Evolution des charges de personnel.*

La commune de Varennes-Jarcy compte 5 agents administratifs, 7 personnels techniques, 1 personnel culturel, 1 agent de police et 13 personnels périscolaires dont 2 apprentis CAP AEPE.

Les charges de personnels pour le secteur périscolaire ont évolué de + 47% depuis 2018 et représentent 40% du budget global du personnel.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
PERISCOLAIRE							
Fonction principale: aide aux enseignants, fonction secondaire périscolaire (dont apprentis)	88363,91	91813,15	82766,42	80807,74	77029,09	58311,53	72639,2
Fonction principale périscolaire	212614,67	204179,15	201291,48	238785,36	288237,8	348696,68	350015,03
Fonctionmixte/cantine/ménage/périscolaire	61568,22	74606,77	84886,6	108721,66	115777,14	125740,67	112768,2
SOUS TOTAL PE	**362546,8**	**370599,07**	**368944,5**	**428314,76**	**481044,03**	**532748,88**	**535422,43**
Prestations externalisées ménage ECOLES qui s'ajoute, pour mémoire					*5351,32*	*17040,48*	*38658,96*

➢ *Des actions pour des améliorer des emplois peu attractifs*

Malgré les efforts fournis par la commune afin d'optimiser les emplois du temps des agents et de les positionner sur des missions essentiellement d'animation, les conditions de travail restent peu attractives en raison des contrats horaires morcelés.

Afin de permettre aux agents de disposer d'une rémunération régulière, le temps de travail a été annualisé. Les heures supplémentaires sont rémunérées. Annuellement, après l'évaluation, des compléments indemnitaires annuels sont octroyés.

L'absentéisme complique le fonctionnement des services avec une obligation de remplacer sans force vive disponible au sein de la commune. C'est donc beaucoup de temps et de gestion pour assurer une continuité de service dans les règles des normes d'encadrement.

Le peu de personnel ne facilite pas non plus le bon déroulement des plans de formation. Toutefois sur ce point, la commune investit en son personnel en prenant en charge les formations BAFA, BAFD.

Ensuite, c'est un secteur ou l'usure professionnelle peut apparaitre de manière précoce. Les risques bruit, usure physique, charge mentale sont identifiés dans le document d'évaluation des risques professionnels actualisé en décembre 2024. Le service RH est en charge d'œuvrer avec les agents à l'élaboration du prochain plan de formation.

➢ *Des temps d'échanges multipliés*

En 2021 et 2022, les réunions avec les agents étaient fixées selon les besoins. Elles avaient pour but de faire un tour de table et de réfléchir aux plannings des prochaines vacances ainsi que des mercredis.

Depuis 2023, une réunion de pré-rentrée a lieu la veille de la rentrée scolaire. Le centre de loisirs est alors fermé. Lors de cette journée, le projet pédagogique est actualisé. L'organisation et le fonctionnement sont discutés et validés par l'ensemble de l'équipe. Les thèmes des vacances sont décidés et une première liste des sorties est établie. L'équipe se sépare en petit groupe pour réfléchir aux activités qui peuvent être proposées. Le planning des mercredis de septembre et octobre est définie. Les espaces sont réaménagés et le matériel rangé. Le temps du repas est partagé avec les équipes enseignantes et les élus. Ces échanges informels permettent de créer du lien.

Chaque mois, une réunion est organisée pour échanger sur le fonctionnement du périscolaire, les activités du mercredi, du matin et du soir, les enfants nécessitant un échange entre animateurs. Chacun peu également partager es difficultés qu'il rencontre, poser des questions, donner son avis et proposer des conseils. C'est également le moment de faire le bilan sur les vacances passées et préparer les suivantes.

Ces réunions sont très constructives et permettent une cohésion d'équipe.

La coordinatrice intervient également sur le temps du midi pendant la transition avec les enseignants pour passer des informations, prendre connaissances des incidents de la journée et échanger avec les animateurs si nécessaire.

6è PARTIE – ANALYSE DU DIAGNOSTIC – CONSTAT DE DEPART DU PEDT 2025-2030

6-1 : L'évaluation des objectifs du précédent PEDT

Le PEDT 2021-2024 reposait sur 7 objectifs.

- ***Développer la qualité de la pause méridienne en associant les enfants**. A la rentrée de septembre 2024, à la suite de l'évolution des effectifs en élémentaire, la durée de la pause méridienne a été allongée de 15 minutes. Les temps périscolaires ont été adaptés. Côté maternels, les horaires n'ont pas été modifiés. Ce temps hybride ne permet pas le développement d'activités. Avec les effectifs annoncés pour la maternelle en septembre 2025, il est probable que la durée de la pause méridienne soit à nouveau modifiée. Il conviendra de parvenir à une organisation cohérente et identique pour l'ensemble des acteurs, organisation qui aura son retentissement sur l'ensemble des services périscolaires.*

- ***Favoriser l'offre éducative.*** *Bien que l'offre soit diversifiée, la politique tarifaire sans cesse adaptée, les partenariats intercommunaux existants, le lien avec les associations locales reste insuffisant.*
- ***Développer une offre de qualité permettant le développement et l'épanouissement des enfants****. De nombreuses activités sont développées dans des thématiques diverses mais les échanges avec le corps enseignants sont encore ponctuels et ne favorisent pas l'élaboration d'un programme annuel concerté. Le dialogue doit être renforcé.*
- ***Développer l'apprentissage à la vie citoyenne et éduquer à l'environnement****. Ce volet du PEDT a connu un véritable essor et touche toutes les tranches d'âges. Il reste d'actualité pour le prochain PEDT. La commune se caractérise par son environnement, de nouveaux partenariats locaux seront à développer.*
- ***Encourager l'implication des parents****. Les formules développées semblent adaptées au fonctionnement de la commune. Chacun peut trouver sa place soit dans une instance officielle, soit dans un cadre plus festif ou hors scolaire. Toutefois, il faudra parvenir à impliquer les parents dans une démarche plus globale en les incitant à participer à l'évaluation et à la définition des actions. (participation au comité de pilotage et questionnaire de satisfaction auprès des enfants et des familles).*
- ***Pérenniser le lien avec le jeune et suivre son parcours****. Beaucoup d'actions ponctuelles menées par divers acteurs municipaux. L'absence de coordination, de temps d'échanges avec les jeunes ne permet pas à la structure d'accueil actuelle d'évoluer.*
- ***Sensibiliser les enfants/jeunes aux handicaps et favoriser l'intégration****. Le personnel reste en attente de formation.*

L' évaluation des objectifs et des actions conduites au cours du précédent PEDT met en valeur :

Points positifs	*Points négatifs*
Le développement des activités périscolaires, extrascolaires et le développement d'offres ponctuelles en direction des plus âgés.	*L'absence d'évaluation structurée au travers de questionnaires, sondages et d'un comité de pilotage.*
De nombreuses thématiques abordées.	
Une fréquentation des accueils de loisirs en hausse régulière pour les 3-11 ans	*Une difficulté à toucher les 11-17 ans, une participation inconstante aux activités proposées par le KLUB*
L'existence de véritables partenariats à l'échelle intercommunale	*Une difficulté à impliquer les associations locales*
Des échanges avec les équipes enseignantes qui se renforcent par des temps de partage autour de l'occupation des locaux, l'organisation de la rentrée	*Les échanges avec les équipes enseignantes se déroulent essentiellement dans le cadre des institutions scolaires (conseils d'écoles) ou de rencontre avec les élus. Ces temps doivent se développer au sein des groupes de travail dont l'objectif doit être la continuité des temps éducatifs.*
Une communication large qui transite tant par les outils de communication de la commune que ceux de l'école	

Un personnel investi qui tend à se stabiliser	*L'organisation repose sur la contrainte du fonctionnement quotidien. Les difficultés de remplacement ne facilitent pas la mise en œuvre des plans de formation et/ou la participation aux formations proposées par le SDJES.*

On retrouve certains de ces points dans les atouts et contraintes du territoire.

6-2 - Les atouts et contraintes du territoire :

Varennes-Jarcy est une petite commune se caractérisant par son patrimoine naturel et architectural remarquable. Au cours des dernières années, la population se développe et les services se diversifient. Création d'une médiathèque en 2002, d'un gymnase en 2012, d'une maison des assistantes maternelles en 2020. Les accueils de loisirs, quant à eux, sont nés en 2014 sur le territoire de la commune. Précédemment, un partenariat avec la commune de Périgny-sur-Yerres permettait d'apporter une solution d'accueil.

Les écoles ont fait l'objet d'un premier programme d'extension en 2002 puis la création de deux salles en 2024/2025.

Le PLU de la commune de 2017 fixe les modalités du développement de l'habitat et des équipements sur la commune afin de répondre aux besoins des habitants et à l'obligation réglementaire de mixité de l'habitat. Il limite la consommation des espaces naturels et agricoles. Le développement de l'habitat et des équipements ne peut s'opérer qu'à l'intérieur de l'enveloppe urbaine existante. La réhabilitation de bâti ancien doit donc être privilégiée. Les opérations d'aménagement d'ensemble destinées au logement locatif social ont été prévue sur les espaces libres à l'intérieur du tissu urbain. Ces opérations amènent de nouvelles populations sur le territoire.

La vie locale est très riche. Les manifestations associatives et municipales animent le territoire en continu.

Le personnel municipal participant aux missions administratives et d'intérêt général se compose de 4 personnels administratifs et 1 à temps partiel, 7 personnels techniques, 1 personnel de la police municipale, 1 personnel culturel à temps non complet, 11 personnels périscolaires, 2 apprentis périscolaires.

Varennes-Jarcy est rattachée à la Communauté de Communes de l'Orée de la Brie (77).

➢ *Les atouts du territoire pour le PEDT :*

- *Un environnement naturel de qualité permettant le développement d'animations en extérieur : animations sportives, ludiques à la découverte du territoire, éducatives à la découverte de la biodiversité…soit un environnement très favorable pour sensibiliser les enfants et adolescents aux enjeux environnementaux.*
- *Un important tissu associatif qui participe activement à l'animation de la vie locale.*
- *Un bon degré d'équipements publics malgré la taille de la commune : gymnase, salle d'exposition de trains miniatures, médiathèque municipale et des équipements en accès libre : stade, city stade, street work out, parcours de santé etc…*

- *Des rapprochements intercommunaux formalisés ou non qui permettent le développement de projets, la création de passerelles vers d'autres établissements (collège, lycée)*
- *Une réelle volonté municipale de pérenniser les équipes d'animation en travaillant sur les emplois du temps pour tendre vers des temps complets, un encouragement à la professionnalisation (BAFA, BAFD),*
- *Pour l'accueil des plus jeunes, une relation privilégiée avec les animateurs due au fait que les accueils se déroulent dans les locaux scolaires et que les plus petits sont pris en charge par les mêmes personnels.*
- *La volonté de toucher toutes les tranches d'âges par diverses actions ; chantiers éducatifs, emplois saisonniers, stages, récompenses des diplômés, récompenses pour l'aide aux manifestations.*

➢ *Les contraintes du territoire à prendre en compte pour le prochain PEDT :*

- *Une évolution démographique qu'il n'est pas facile d'appréhender. Les propriétés sur la commune sont grandes. Des divisions sont effectuées. De nouvelles populations intègrent la commune. Des programmes de logements sociaux se développent. Une certaine rotation se met en place au sein des logements. Il est très difficile d'évaluer les incidences sur les équipements : écoles, restauration, accueils de loisirs.*
- *Les équipements publics sont concentrés en centre village, les possibilités d'extension ou de construction sont inexistantes. Concernant les écoles/ accueils de loisirs, le projet actuel d'extension mobilise la capacité de construction sur le site. Le Plan local d'urbanisme préserve les terres agricoles, les espaces naturels. Les zones à urbaniser sont très réduites.*
- *Les accueils de loisirs se déroulent au sein des locaux scolaires. Si ce point représente un atout pour les plus petits, il génère des difficultés dans le partage des locaux et la mutualisation des moyens. Il représente un obstacle pour les plus âgés qui n'ont pas envie de « retourner dans leur ou à l'école ». Par ailleurs une partie des locaux est vieillissante et pas toujours adaptée. La commune doit faire face aux réhabilitations nécessaires notamment énergétiques.*
- *Malgré les efforts déployés pour pérenniser les équipes, la commune doit faire face aux absences et se heurtent aux difficultés de remplacement. Il ne s'agit pas d'une question financière, mais d'une difficulté liée à trouver un personnel qualifié le jour J pour quelques heures. Cet état de fait est également un frein à la formation du personnel.*
- *Les acteurs éducatifs sont nombreux. S'y ajoutent les porteurs de projets au sein de l'équipe municipale. Mais force est de constater, que si tout le monde se connaît, chacun agit selon ses objectifs et la création d'un véritable réseau en dehors de manifestations festives reste problématique par manque de temps et de structuration des organisations.*

Au travers du prochain PEDT, l'offre de services devra poursuivre son développement. Les nouveaux objectifs devront prendre en compte les points évoqués ci-dessus. La commune va devoir s'adapter à son évolution démographique et aux nouveaux besoins qui vont apparaître. Pour y parvenir des efforts supplémentaires devront porter :

- *A court terme,*
    - *Sur une meilleure coordination des acteurs*

  - *Sur une optimisation de l'utilisation des locaux et des équipements*
  - *Sur la mise en place d'outils qui permettront une meilleure connaissance des populations nouvelles et qui permettront de créer du lien avec celles-ci.*
  - *Sur l'optimisation de la recherche de financements en établissant une programmation annuelle et en répondant aux appels à projets*
  - *Sur la mutualisation de moyens (transport, tarification préférentielle pour les accueils de loisirs dans les structures du territoire etc…)*
- *A long terme,*
  - *Sur le développement des équipements*
  - *Sur la restructuration de l'organisation interne (gestion – communication, animations) avec des recrutements complémentaires ou la mutualisation d'équipements et de moyens.*

CHAPITRE 2 : LES OBJECTIFS DU PEDT 2025-2030

L'objectif du PEDT est de mobiliser toutes les ressources du territoire afin de garantir la continuité éducative entre les projets d'écoles et les différentes activités proposées sur le territoire sur le temps scolaire et hors scolaire.

Les choix d'activités et d'interventions, ont été effectués en tenant compte d'une approche globale du temps de l'enfant. Il importe d'assurer cohérence et continuité dans les 3 temps qui rythment la journée de l'enfant à savoir les temps familiaux, les temps scolaires, l'ensemble des temps récréatifs, associatifs, artistiques…qui sont passés en dehors de la famille et de l'école.

Pour permettre la meilleure articulation possible entre ces 3 temps, le rythme de l'enfant est au cœur du projet, à la fois en termes d'objectifs à atteindre, de contenu des actions à mettre en place ou d'organisation des activités. D'autre part, il est important d'accepter qu'il y ait des moments où l'enfant ne fasse rien, fasse seul ou différemment en dehors de toute offre structurée, sous la surveillance d'un animateur.

L'ensemble des objectifs éducatifs se décline dans des structures qui respectent les normes de sécurité et d'hygiène ainsi que les ratios d'encadrement légaux.

Objectif N°1 : Favoriser l'inclusion de tous les publics

Il s'agira de :

- Développer les moyens de tous les acteurs afin de favoriser l'accès aux loisirs pour tous
- Garantir l'accueil de tous les enfants et adolescents aux besoins particuliers
- Permettre aux familles d'être actrices de la politique éducative ;

SOUS OBJECTIF 1 : Favoriser l'accès aux loisirs pour tous et diversifier l'offre

Cet objectif est à appréhender à l'échelle intercommunale. Il consiste à mobiliser et à valoriser toutes les richesses d'un territoire étendu afin de développer une offre de loisirs pour tous. Les communes du territoire de la communauté de communes de l'Orée de la Brie et de la communauté d'agglomération du Val d'Yerres disposent toutes d'un patrimoine exceptionnel et d'une offre culturelle et sportive riche et variée. La mutualisation doit être favorisée.

<u>Les orientations à travailler :</u>

➢A l'échelle intercommunale

- Organiser des projets communs avec des temps forts permettant de faire se rencontrer les équipes, les enfants et les jeunes de toutes les villes. Il appartiendra aux équipes des

différentes communes d'œuvrer ensemble à établir un calendrier annuel d'actions, de définir les thématiques communes, leur public cible, de déterminer les intervenants à mobiliser, définir les lieux de valorisation, définir les budgets, mutualiser les équipes et les moyens. Les richesses du territoire pourront être mises en valeur.

- Organiser des séjours communs permettant de faire se rencontrer les enfants et les jeunes de toutes villes.
- Se rapprocher des partenaires associatifs, leur expliquer le PEDT, les inciter à proposer des ateliers. Un diagnostic de ces partenaires est à réaliser à l'échelle intercommunale. Certaines communes ont plus d'associations sportives, d'autres à but culturel, social. Certaines communes ont des disponibilités dans un gymnase, d'autres dans une salle polyvalente. Une meilleure connaissance du territoire contribuera à diversifier et enrichir l'offre.

➢A l'échelle locale,

- l'organisation doit être retravaillée
    - afin de permettre l'accueil des enfants qui ne souhaitent pas participer aux sorties proposées. Un plan alternatif devra être envisagé sur chaque programme.
    - afin de créer une liste d'attente à chaque session de vacances. Des désistements interviennent toujours à la dernière minute. La commune doit être capable d'optimiser ses places en sachant s'adapter aux contraintes de dernière minute et en adaptant davantage son offre.
- L'adaptation de la politique tarifaire à la population reste un enjeu prioritaire pour favoriser l'accès aux loisirs, de même que le développement des aides tels que les coupons sports-culture etc…
- Enfin, plus particulièrement par rapport à la jeunesse, la réflexion devra être reprise sur l'éventuelle création d'un accueil de jeunes en direction des 11-17 ans. Il est impératif de trouver le moyen d'évaluer le besoin, d'échanger avec les jeunes sur leurs attentes. Si l'étude de faisabilité ne permettait pas à la commune une telle création, d'autres moyens devront être mobilisés pour accompagner les jeunes dans une dynamique de projets à partir d'une association ou autre. L'objectif étant de développer des actions à destination de ce public : action d'animation, de prévention, d'accompagnement. Le partenariat avec les structures existantes comme la mission locale se poursuivra.

Par ailleurs, quelque-soit l'échelle d'intervention, les organisateurs devront veiller à développer des moyens d'association des enfants/jeunes au choix des thématiques et aux programmes annuels ainsi qu'à leur évaluation.

SOUS OBJECTIF N°2 – Garantir l'accueil de tous les enfants aux besoins particuliers

Le bilan du précédent PEDT a démontré que la commune et ses partenaires locaux et intercommunaux sont soucieux de développer des actions de sensibilisation au handicap, à la différence.

Au sein des structures actuelles, les enfants porteurs de handicap sont peu nombreux. Toutefois, les personnels se sentent démunis face à certaines situations.

Or, l'objectif essentiel est de garantir l'accueil de tous les enfants aux besoins particuliers.

Les orientations à travailler sont :

- La formation des équipes :

Le plan de formation de la collectivité doit impérativement intégrer ce besoin pour permettre aux agents de comprendre les besoins éducatifs particuliers, de savoir comment y répondre et comment veiller à l'intégration de l'enfant. Des formations individuelles avec le CNFPT seront intégrées au plan de formation.

L'organisation de formation sur site devra être recherchée en y joignant les équipes des communes partenaires du Val d'Yerres ou de l'Orée de la Brie.

Ces enfants sont pris en charge tant sur le plan scolaire que sur le plan périscolaire et extrascolaire. Des formations communes enseignants/asem/animateurs seront à rechercher et à privilégier.

- Le renforcement des moyens humains et matériels

1 adulte renforcera systématiquement les équipes pour assurer l'accueil sur les temps périscolaires et extrascolaires, d'enfants porteurs de handicap ou nécessitant une attention particulière. Il pourra être proposé aux AESH d'assurer l'accueil pendant les temps périscolaires.

La continuité des temps éducatifs devra être organisée de manière concertée entre les directeurs des écoles, les directeurs des accueils collectifs de mineurs et la coordinatrice à la vie éducative.

Un budget annuel sera réservé aux acquisitions de matériel spécifique.

La question de l'accessibilité des locaux est au centre des projets d'extension au sein des écoles.

- La mise en place de protocoles spécifiques

En fonction des besoins de l'enfant, des protocoles spécifiques dérogatoires au règlement intérieur des accueils de loisirs pourront être mis en place : accueil en demi-journée, sortie au moment souhaité par la famille, présence d'un parent sur des temps particuliers (repas, sortie). La coordinatrice à la vie éducative rencontre la famille, évalue le besoin d'accueil, examine avec ses équipes la manière d'y répondre, échange avec la famille et le protocole se définit d'un commun accord entre la commune et la famille. Le rôle de la coordinatrice sera également de veiller que ces dispositions particulières ne soient pas un obstacle à l'ouverture vers les autres, à la participation de l'enfant.

- La poursuite des actions de sensibilisation à l'échelle locale et intercommunale. Le sport est un vecteur intéressant pour développer les valeurs de partage, de tolérance et permet d'aborder la question du handicap sous un angle ludique, en s'appuyant sur des expériences à vivre ensemble. Il est de même des moments festifs.

SOUS OBJECTIF N° 3 : Permettre aux familles d'être actrices de la politique éducative.

La création d'instances de participation des enfants et des jeunes a été évoquée dans le volet citoyenneté. Cet objectif vise à renforcer et diversifier le mode de participation des familles, à valoriser et à soutenir la parentalité.

Les orientations à travailler sont :

- Reconduire les instances existantes : commission menu, caisse des écoles. Mieux les faire connaître et en promouvoir les actions pour attirer d'autres parents
- Reconduire les temps forts existants soit d'information tel le salon des familles et l'accueil des nouveaux habitants, soit de temps de rencontre tel que les olympiades, le carnaval, les cérémonies de remises des récompenses etc… Renforcer le soutien à la parentalité en améliorant la communication sur les offres existantes, proposer de nouvelles actions ou permanences pour favoriser l'accès aux droits.
- Développer les temps dédiés à l'ouverture des services aux familles afin de valoriser l'action des services, l'investissement des personnels, l'investissement des enfants et créer des moments d'échanges sur le fonctionnement des lieux d'accueils autour de moments conviviaux.
- Développer, adapter l'information et accompagner les nouvelles familles dans les démarches d'inscription, notamment pour les nouveaux programmes de logements sociaux à l'arrivée des locataires.
- Associer les familles à l'évaluation des actions par des questionnaires, des sondages
- Développer les actions de communication, adapter les outils à disposition et les promouvoir.

SOUS OBJECTIF N°1 : l'accès pour tous	SOUS OBJECTIF N°2 : l'accueil des publics aux besoins particuliers	SOUS OBJECTIF N°3 : les familles actrices de la politique éducative
Les moyens à mobiliser		
- Du temps pour les réunions d'équipes des communes et le rendu aux élus, du temps pour les élus pour les validations - Les budgets pour les actions et les séjours - L'évolution du règlement intérieur pour adapter l'organisation locale - La communication à destination des familles adaptée à l'ensemble du territoire - Un budget pour une étude sur la création d'une structure jeunesse locale et sur une alternative avec un partenariat avec une structure jeunesse d'une autre commune - Les budgets nécessaires aux projets, la mobilisation des subventions	Un budget pour les formations et un temps pour les agents Un budget pour le renfort personnel et les remplacements lors des formations des agents Un budget pour l'acquisition de matériel spécifique et le maintien d 'une dotation annuelle pour le fonctionnement du RASED La recherche de subventions Des temps de préparation pour les actions de sensibilisation pour les agents, puis des temps d'échanges/bilans.	- Du temps - De la communication - Un budget pour les moments conviviaux - Un renfort administratif pour la gestion des questionnaires et sondages - Un portail familles pour la gestion des inscriptions, facturation etc … - Des moyens de communication qui faciliteront la réalisation de sondage, enquête de satisfaction (par l'appli Varenn'App notamment)
LES ACTEURS A MOBILISER		
- Les services enfance et jeunesse des communes des intercommunalités concernées - Les élus - Les associations - Le CCAS - Le SDJES	Les équipes locales et intercommunales Les directeurs d'école, les équipes enseignantes Les familles concernées Le RASED Les services RH des communes Les organismes de formation CNFPT etc… Le SDJES, la CAF	- Les équipes - Les familles - Les élus

- La CAF - Les bénéficiaires des actions		
LES INDICATEURS A EVALUER		
- La capacité des équipes à travailler ensemble et à établir un programme annuel (nombre de réunions, ordre du jour, suivi, projets élaborés) - La capacité à mobiliser les forces vives locales (les gestionnaires des équipements à visiter, les associations) : le nombre de sorties ou ateliers proposés, public ciblé, public atteint, résultat. - La capacité à mutualiser les moyens humains et matériels (équipements, moyens de transport etc) au travers les conventions élaborées et les mises à disposition - L'intérêt porté par les enfants et les jeunes : nombre de participants aux sorties, aux séjours, évaluation de leur satisfaction au travers de questionnaire succinct - Les moyens mis en œuvre pour permettre aux enfants/jeunes de donner leur avis et de communiquer leurs attentes. - L'impact de la politique tarifaire (nombre de familles faisant calculer son quotient	Le nombre de formations demandées, accordées et suivies ainsi que les thèmes des formations Le nombre de protocole spécifique et leur contenu Le nombre d'enfants accueillis Le nombre d'adultes renfort mobilisés La qualité et la fréquence des échanges avec le directeur ou l'enseignant en charge de l'enfant. Le nombre d'actions de sensibilisation, le contenu, les participants	- La participation des familles aux instances existantes (nombre de réunions, de participants, thèmes abordés) - La mobilisation autour des temps forts (nombre de visiteurs au salon des familles, nombre de parents participant aux temps festifs et aux cérémonies) - Le nombre de temps dédiés à l'ouverture des services aux familles (nombre de participant, objet de la rencontre, évaluation des équipes) - Analyse du résultat des questionnaires et diffusion des résultats

familial, montant des aides accordées etc…) - La mise en place de groupe de travail pour définir la politique jeunesse locale (nombre de réunions, partenaires associés, nature des échanges avec les jeunes etc…)		
La périodicité de suivi des indicateurs		
- Pour les réunions, établissement d'un compte rendu à l'issue - Pour les actions : bilan qualitatif et quantitatif après réalisation - Pour les mutualisations : synthèse annuelle des équipements mis en commun, des personnels mis à disposition etc … - Pour la politique tarifaire : bilan annuel de la réparation des familles par quotient, montant des aides octroyées etc… - Synthèse en COPIL.	Semestrielle, pour une présentation à chaque COPIL. Concernant les actions de sensibilisation, établissement d'un bilan qualitatif et quantitatif après chaque réalisation. Synthèse à présenter en COPIL.	- Statistiques suivies au fur et à mesure des évènements et présentation d'une synthèse en COPIL - Réalisation d'un questionnaire annuel en mai pour une analyse en juin et transmission des résultats au COPIL afin de réévaluer les objectifs lors de la réunion annuelle.

OBJECTIF N°2 : S'engager pour le « Bien vivre ensemble »

Il s'agira :

- D'accompagner à la citoyenneté et de favoriser la construction personnelle et l'épanouissement individuel
- De sensibiliser aux enjeux environnementaux

SOUS-OBJECTIF N°1 : Accompagner et éduquer l'enfant et le jeune à la citoyenneté

Citoyenneté et vivre ensemble sont deux termes qui sont souvent utilisés ensemble, la citoyenneté étant un outil au défi du mieux vivre ensemble. L'objectif est de permettre aux enfants d'acquérir les compétences pour construire leur avenir personnel et professionnel, exercer leur citoyenneté : ouverture aux autres, autonomie, responsabilité, respect de soi et d'autrui, esprit critique etc… ces valeurs doivent être la base des projets pédagogiques des accueils de loisirs.

Les orientations à travailler sont les suivantes :

- Redéfinir le rôle du conseil municipal enfants pour renforcer son rôle au sein de l'école et des accueils de loisirs. Lui conférer un véritable statut de représentants élus, donner de la visibilité à son travail, l'accompagner pour prioriser ses projets et le soutenir dans la réalisation d'un projet concret annuel.
- Etudier le développement d'une instance similaire au niveau de la jeunesse. Une expérimentation avait été conduite avec des représentants au sein des collèges et lycée et s'est avérée être un échec. Un autre vecteur doit être recherché pour mobiliser les jeunes, par exemple au sein des associations puisqu' à ce jour on comptabilise 305 jeunes de moins de 18 ans adhérents à 12 associations.
- Organiser le vivre ensemble au sein des accueils de loisirs. Le rôle éducatif de l'animateur est déterminant. Au quotidien, ils sont confrontés à des conflits qu'il convient de résoudre. Ils doivent être en capacité d'évaluer le contexte, d'organiser la médiation, de rendre compte aux familles. Là aussi, il faudra veiller à la cohérence avec l'éducation nationale. Les équipes devront définir une ligne directrice de conduite et s'approprier des méthodes de prévention et de résolution. Des outils sont à mettre en place afin d'apporter des réponses adéquates aux comportements inappropriés. Le système actuel des avertissements n'est pas bien compris par les enfants et les familles, et est parfois remis en cause par les parents. Les décisions des équipes doivent être clarifiées auprès des familles, le règlement intérieur devra évoluer en ce sens.
- Développer des parcours citoyens qui pourraient prendre des formes ludiques pour sensibiliser les enfants et les jeunes (jeux de pistes, visite d'institutions…)
- Développer des dynamiques d'entraide et de solidarité telles que les goûters intergénérationnels
- Transmettre les valeurs de la république : créer des temps d'échanges autour des cérémonies commémoratives, des droits de l'enfant, de la lutte contre les inégalités etc…
- Participer à la vie locale. Sur ce point, on retrouve les actions existantes : vidéo et quizz de sensibilisation réalisé par le conseil municipal enfant sur des actualités locales, les chantiers

éducatifs pour les 15/17 ans, les récompenses pour celles et ceux qui aident aux manifestations.

- Développer le soutien aux projets eco-citoyens dans le cadre de la bourse aux projets
- Mobiliser la médiathèque autour d'actions relatives à la citoyenneté, à la laïcité en direction des publics des accueils de loisirs mais également en direction des familles.
- Poursuivre et développer les journées intercommunales permettant d'appréhender les notions de différence (parcours sportifs ciblés, journées des cultures, rencontres sportives intergénérationnelles)

Sous-Objectif N°2 : Accompagner les enfants et les jeunes dans la transition écologique

L'objectif est de rendre les enfants et les jeunes acteurs de la transition écologique, leur faire prendre conscience des dangers et défis à relever. Pour ce faire, il est nécessaire de leur apporter les connaissances nécessaires à la compréhension de la société, aux risques actuels et aux besoins des prochaines générations, à la nécessité de changer les comportements, les modes de consommation etc…Varennes-Jarcy a la chance de disposer d'un environnement exceptionnel et de nombreux acteurs se mobilisent pour sa préservation.

Les orientations à travailler sont les suivantes:

- Développer les comportements éco citoyens à travers l'adoption de bonnes pratiques, des petits gestes du quotidien qu'il conviendra d'apprendre aux enfants. La réduction du gaspillage est un point sur lequel la commune souhaite intervenir. Il conviendra d'être plus vigilant dans la mise en œuvre du prochain marché de restauration scolaire. Des opérations ponctuelles peuvent être conduites pour engager les échanges avec les enfants : mettre à disposition des kits anti gaspi (coupe pommes, couteau à pamplemousse …) peser les déchets, aborder le recyclage des bio-déchets avec le SIVOM. De même que des actions sur le tri, la visite de l'usine de méthanisation etc…Bien entendu, le tout sous forme ludique ! Quant aux économies d'énergie et à la ressource en eau, les travaux réalisés dans les écoles donnent l'opportunité d'aborder tous ces points. Les équipes elles- mêmes sensibilisées, doivent intégrer ce besoin dans leur pratique au quotidien et l'expliciter aux enfants.

- Pour sensibiliser au mieux consommer en produisant, un partenariat est à mettre en place avec l'association Jardins Partagés pour des ateliers jardinage, pour la cueillette des fruits dans le verger communal etc…Pour le mieux consommer en donnant une seconde vie aux objets, des actions sont à envisager avec les enfants, les jeunes et les familles. Il existe déjà la bourse aux jouets, le vide grenier ou l'association jeunes à varennes réserve des emplacements pour les jeunes. Chaque année, des sacs de vêtements sont oubliés dans les écoles et accueils, des dons pourraient être envisagés Actuellement, ils sont mis dans le conteneur sur le parking de l'école pour recyclage.

- Pour comprendre les enjeux de la biodiversité et la préservation de l'environnement, les partenaires sont multiples : le SYAGE pour la préservation de la rivière et les mares, les centres

équestres pour les activités d'élevage, les apiculteurs pour la préservation des abeilles, les services techniques pour l'entretien (période de taille en fonction des périodes de nidification, abri pour des animaux sauvages (chauve-souris, hérissons etc…). De plus en 2024, l'atlas de la biodiversité communal a été réalisé. Une intervention du prestataire auprès des enfants est envisagé mais il conviendra également d'envisager une intervention auprès des animateurs afin qu'ils puissent se l'approprier et décliner des actions qui permettront aux enfants et jeunes de découvrir la richesse de leur environnement (ex : observer les batraciens etc…). Des interventions de la Brigade Intercommunale Environnementale peuvent également être envisagée.

- Pour inciter aux déplacements doux, mobiliser les familles et les enfants sur le projet de Pédibus.

Sous objectif N°1 – la citoyenneté	Sous objectif N°2 – les enjeux environnementaux
Les moyens à mobiliser	
- Des réunions d'équipe - Des communications auprès des familles, des enfants et des jeunes - Un budget pour des prestations, conférences, visites - Une assistance administrative pour la traçabilité des actions des conseils municipaux enfants et jeunesse	- Budget pour les animations, les prestations, l'achat de petits matériels - Budget pour valoriser les réalisations auprès des familles (expo, vidéos etc…) - Du temps pour préparer les animations et du temps pour sensibiliser les animateurs
Les acteurs à mobiliser	
- Les équipes - Les élus et autres représentants d'institutions - Les services techniques pour les chantiers éducatifs - La médiathèque municipale - Les associations - Les EPHAD - L'Education Nationale	- Les équipes - Le SIVOM, le SYAGE - La Brigade Environnementale - Les centres équestres, les associations intervenant dans le domaine de l'environnement (Jardins partagés, A pied, à cheval, en voiture…) - Les apiculteurs exerçant sur la commune - Les services techniques - Le prestataire de restauration - Les familles
Les indicateurs à évaluer	
- L'évolution des outils à disposition des équipes d'animateurs pour la gestion des conflits (nombre de réunions d'équipe, formation, règlement intérieur, charte de conduite pour les animateurs) - L'organisation mise en place pour le suivi des incidents, leurs conséquences sur le bien- être des enfants, les solutions mises en place.	- Le nombre de partenariats développés (nombre de conventions, type d'interventions, public visé, public atteint, résultats) - Les thématiques abordées (la régularité, l'impact auprès des enfants au travers d'un questionnaire simple d'évaluation) - Les temps forts de valorisation auprès des familles (périodicité, fréquentation, ressenti et attentes des parents, participation des enfants et jeunes aux bourses et vides greniers etc.)

- Les actions mises en place (nombre, objet, public ciblé, public atteint, partenaires, résultats	- L'impact sur le comportement des enfants (évaluation en réunion d'équipes, identification d'indicateurs de suivi (gestion des déchets, impact sur la propreté des lieux, des assiettes mieux consommées…)
La périodicité de suivi des indicateurs	
Pour les actions : bilan qualitatif et quantitatif après réalisation. Synthèse à présenter en COPIL Pour l'organisation : présentation d'une synthèse en COPIL.	- Bilan qualitatif et quantitatif après chaque action - Compte-rendu des réunions d'équipes (trimestrielle) - Présentation des synthèses en COPIL

Objectif N° 3 : Créer du lien entre les différents acteurs pour garantir la continuité éducative

Il s'agira de :

- Développer une politique de prévention coordonnée sur le territoire
- De développer des actions permettant de pérenniser le lien avec le jeune et suivre son parcours

SOUS-OBJECTIF N°1 : Développer une politique de prévention coordonnée sur le territoire

Plusieurs actions de prévention en direction des enfants, des jeunes, des familles existent au niveau local. L'objectif est de les renforcer au sein des accueils de loisirs et d'assurer la coordination de l'ensemble des actions au travers le PEDT pour les rendre plus visibles et efficaces.

Au niveau intercommunal, suite à une rixe meurtrière sur le territoire du Val d'Yerres en 2021, les maires ont souhaité travailler ensemble à un projet de lutte contre les rixes, projet mené par les services des communes avec l'accompagnement et le soutien financier du SDJES et de la CAF. Le projet vise les 9/11 ans et a pour vocation de sensibiliser les plus jeunes générations avant de rentrer la spirale de la violence , de créer du lien entre les enfants de différentes communes et d'œuvrer à une cohésion éducative et une communication efficace entre les différents acteurs des différentes villes. Sur le projet d 'animation de 2022-2023, 42 journées de rencontres ont eu lieu dont un séjour de 7 jours.

A - Les thématiques prioritaires à aborder pourraient être :

- *Les addictions*
  - Addiction aux écrans : sensibiliser les jeunes aux dangers d'internet, tels que le cyberharcèlement, la protection de la vie privée et l'addiction aux écrans. Partenariat à poursuivre éventuellement avec l'association Sur Un Arbre Perchés. Pour les plus grands comme pour les personnels, des actions visant à réguler l'utilisation du WIFI devront être conduites.

  - Addiction aux substances nocives comme le gaz hilarant. L'Agence Régionale de Santé a développé des campagnes de communication sur les dangers du protoxyde d'azote. Sur la commune, ce problème est constaté sur les lieux de rassemblement des jeunes. Une information en amont auprès des plus jeunes s'impose et peut être envisagé dans le cadre du partenariat avec les infirmières locales pour l'aspect santé et la police municipale pour l'aspect répression ;

- *La santé globale de l'enfant et du jeune. Les programmes actuels des accueils de loisirs intègrent systématiquement sur les temps extrascolaires des activités sportives ou des sorties nature. Des actions handisports sont proposées dans le cadre intercommunal. Un partenariat avec l'Oréade (centre aquatique de Brie-Comte-Robert) facilite l'organisation de sorties piscine mais également de stage « apprendre à nager, aisance aquatique ». Des partenariats se développent avec certaines associations (pétanque…). D'autres sont à rechercher afin de permettre aux enfants/jeunes de découvrir l'ensemble des pratiques sportives possibles sur le territoire de la commune notamment. La commune de Varennes-Jarcy ne dispose pas de service des sports, mais un rapprochement avec les services des communes partenaires (Val d'Yerres ou Orée de la Brie) est à envisager afin de développer des initiations à certains sports et/ou des rencontres « inter-villes ». Enfin, l'activité physique amène également à aborder les thèmes tels que l'importance d'une bonne hygiène, l'importance d'une alimentation saine et équilibrée,*

- *Les formes de violences* : harcèlement, jeux dangereux, discrimination, tout acte contribuant à créer une insécurité, un mal être pour les enfants (bousculade, moqueries…). L'objectif sera de créer un environnement dans lequel l'enfant se sentira écouté, en sécurité. Dés cinés débats pourront être proposés. Des intervenants au salon des familles pourront être sollicités pour des interventions auprès des enfants et des jeunes.

- *La prévention des rixes*. Le travail engagé à l'échelle intercommunale (Val d'Yerres) contre les rixes devra se poursuivre. De nouveaux axes de travail doivent être définis.

- *L'égalité filles-garçons* : il s'agira tant de travailler sur l'organisation spatiale de l'environnement quotidien des enfants que sur la lutte contre les stéréotypes. Dans les cours de récréations, on retrouve les garçons autour des buts de basket, alors que les filles restent sur les côtés en petits groupes. Suite aux travaux d'aménagement intérieurs, une réflexion sur les cours d'écoles sera entreprise. Ce phénomène devra être pris en compte pour un partage équitable de l'espace. L'offre pédagogique, quant à elle, devra être développée autour de cette question (action éducative autour de l'inégalité homme/femmes, pratique sportive mixte, réflexion autour de la journée internationale du droit des femmes).

- *La sécurité routière.* La police municipale intervient au sein des écoles. Un programme complémentaire autour des nouvelles formes de déplacement (trottinette etc..) est à développer pour sensibiliser les enfants/les jeunes aux risques. Plusieurs acteurs peuvent accompagner les équipes : la prévention routière etc…

B - La formation des équipes : grâce au partenariat avec les infirmières, des heures de formation seront délivrées aux animateurs sur les incidents de santé (premiers soins.), les généralités et les principaux traitements dans le cadre des PAI : asthme, diabète, allergie…les formations premiers secours seront mises à niveau.

C- les temps forts destinés aux familles : reconduction du salon des familles, développement de temps festifs au service de la prévention. L'enjeu est de parvenir à coordonner les actions de prévention en créant un collectif au sein duquel les partenaires (communes, éducation nationale, associations, professionnels, familles) pourraient réfléchir à des thématiques communes et rechercher les différentes formes de prévention à développer.

SOUS OBJECTIF N°2 – Pérenniser le lien avec le jeune et suivre son parcours (études, formation, développement, épanouissement)

La commune souhaite étendre sa réflexion et son action au-delà des accueils de loisirs. L'objectif est de garder un lien avec l'enfant, de suivre son évolution vers l'adolescence puis vers l'âge adulte, de l'accompagner à certaines étapes, d'en faire un citoyen investi au sein de la commune.

1 – Les actions qui seront pérennisées :

Pour la formation et l'emploi :

- L'adhésion à la Mission Locale et la poursuite du travail autour de la formation et l'emploi. La commune accueille régulièrement des jeunes sans qualification pour des périodes de 2 mois. Le jeune bénéficie d'une gratification de l'ordre de 500/mois.
- Les emplois saisonniers sont créés chaque année pour la période estivale. Ils permettent d'accueillir de jeunes majeurs mais également des mineurs. L'objectif est de leur permettre d'obtenir un salaire pour financer leurs besoins personnels.
- La bourse aux projets jeunes 16/25 ans permet de prendre en charge un projet de formation, d'apporter une aide financière pour des études à l'étranger, de soutenir un projet artistique etc…le principe repose sur une contrepartie en bénévolat au sein des services municipaux dont les accueils de loisirs.
- Le dispositif argent de poche 15/17 ans : afin de sensibiliser les plus jeunes au monde du travail mais également de les sensibiliser au respect du cadre de vie, la commune souhaite développer un dispositif du type chantier citoyen. En l'échange de quelques heures de travail (nettoyage des panneaux de signalisation, du mobilier urbain, nettoyage des aires de jeux etc…) le jeune recevrait une gratification sous forme de carte cadeau ou d'une somme d'argent.
- Les récompenses au Brevet et au Baccalauréat sont maintenues.
- Une aide au transport est apportée par une subvention de la CCOB pour la carte Imagin'R.

B – Les axes à travailler :

- Aller à la rencontre des jeunes, créer le lien, échanger, les associer à l'élaboration de projets mais aussi à la réflexion autour d'un club ados. Pour se faire, la piste de référent jeunes reste à l'étude mais ne pourra trouver sa place que dans le cadre d'une mutualisation avec d'autres communes.
- Favoriser l'accès aux loisirs et aux sorties. La commune se rapprochera de l'Association Jeunes à Varennes pour étudier les partenariats possibles.
- Etudier la création d'un club ados.
- Renforcer le travail réalisé avec les différents services/délégations d'élus de la commune et les coordonner. Prochainement l'emploi de la médiathèque devrait évoluer vers un temps plein. Un travail devra être réinitié afin de développer des projets auprès des accueils de loisirs mais aussi des écoles. Pour les actions sur l'environnement, le cadre de vie, le partenariat doit se renforcer avec les services techniques. Enfin, le lien avec les associations doit être favorisé par la délégation Vie Associative.

Sous objectif N°1 : la prévention	Sous objectif N°2 : pérenniser le lien avec le jeune
Les moyens à mobiliser	
- Moyens financiers pour les formations des équipes - Moyens financiers pour les interventions de prestataire - La communication en direction des familles - La coordination des intervenants - Les moyens financiers pour le projet intercommunal de prévention des rixes	- La création d'un emploi de référent jeunes mutualisé avec une autre commune de la CCOB - Budget pour étude de faisabilité d'un club ados - La reconduction des budgets existants (mission locale, emplois saisonniers etc…) - La création de temps d'échanges entre les services, les délégations élus.
Les acteurs à mobiliser	
- Les associations - L'Agence Régionale pour la santé - Les infirmières et le médecin local - La médiathèque - La clinique Fondation Santé des Etudiants de France - La police municipale et nationale - Les organismes de formation	- Les élus - Les associations Jeunesse - Les services Jeunesse - La médiathèque - Les services techniques - Le SDJES - La CAF

- Les jeunes - L'Education Nationale - Le SDJES - La CAF	- Les jeunes
Les indicateurs à évaluer	
- Le nombre d'actions de sensibilisation : contenu, public visé, public atteint, résultats - Les partenariats mobilisés : contenu, nombre - La pertinence de l'organisation spatiale résultant des réaménagements des cours - Les formations demandées, obtenues et suivies par les personnels - La fréquentation de temps forts : durée, nombre de participants, action de prévention conduite - Les moyens mis en place pour la coordination des actions (réunions, partenaires, résultats) - Le ressenti des parents par rapport aux actions conduites au sein des accueils de loisirs (élaboration de questionnaire (nombre distribués, nombre retournés, résultats)	- Les échanges au niveau de l'intercommunalité pour la mutualisation d'un référent jeune (nombre de réunions, communes participantes, orientation et décision) - Les modalités de lancement d'une étude sur la création d'un club ados (questionnaire aux jeunes et aux familles , échanges avec les communes de l'intercommunalité sur leurs modes de fonctionnement, élaboration d'un cahier des charges (nombre de participants, nombre de réunions, calendrier de lancement des études) - Les nouveaux partenariats développés avec des associations pour répondre aux besoins de la jeunesse (nombre de réunions, objets, orientations, conventions conclues, résultats annuels).
La périodicité de suivi des indicateurs	
- Bilan qualitatif et quantitatif après chaque action - Compte rendu après chaque réunion - Compte rendu annuel des formations du personnel - Synthèse annuelle des partenariats contractualisés - Présentation en COPIL.	Pour les actions pérennisées : suivi annuel des bénéficiaires/participants, des budgets alloués et des résultats Pour les axes à travailler : selon la politique jeunesse qui sera définie après les échéances de mars 2026, un échéancier devra être établi et présenté en COPIL concernant les points référent jeune et club ados. Pour les nouveaux partenariats : compte rendu à l'issue de chaque réunion, création d'un groupe de travail sur les conventions à

	élaborer, les objectifs à atteindre avec synthèse des travaux pour présentation en COPIL. Ce volet jeunesse est à développer et à structurer au cours des prochaines années.

CHAPITRE 3 : LA MISE EN ŒUVRE DU PEDT

1- L'accueil du matin

Objectif et orientation	Préparer le passage de l'enfant du temps familial au temps scolaire. Permettre aux familles de concilier travail et garde de l'enfant.
Intervenants	Le personnel municipal : 2 à 3 agents d'animation qualifiés en fonction des effectifs (plus d'enfants les mardis et jeudis).
Horaires	Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 7h20 à 8h30
Description	L'accueil du matin est un temps de transition entre le milieu familial et l'école relativement court où l'enfant a besoin progressivement « d'émerger ». C'est pourquoi est privilégiée durant ce temps une atmosphère calme dans laquelle l'enfant a le libre choix de son activité (jeux, dessin, activités manuelles, lecture, repos,…). L'animateur pourra proposer une activité manuelle cadrée mais pouvant être réalisé sur plusieurs matins. Les animateurs conseillent, suscitent l'activité ou mettent à disposition du matériel supplémentaire en fonction des besoins observés. Les relations avec les familles sont privilégiées car le recueil et le relais d'informations sont indispensables. Les animateurs sont disponibles et bienveillants car c'est un moment de séparation surtout pour les plus petits. Les salles sont accueillantes et aménagées en fonction des besoins des enfants
Organisation	Les enfants arrivent de manière échelonnée accompagnés des familles. Les familles sont accueillies par un personnel communal. Les maternelles et les élémentaires sont regroupés dans la salle maternelle. Selon les effectifs, ils pourront être accueillis dans les salles d'activités respectives. A 8H20, les enfants sont conduits en salle de classe ou dans la cour. Les informations sont relayées aux enseignants.

Lieux d'intervention	Locaux scolaires : salle d'activité maternelle et salle d'activité élémentaire et les cours selon le temps.
Modalités d'inscription	S'agissant uniquement d'un accueil dans l'attente du début de la journée scolaire, le service est en accès libre à tous les enfants scolarisés qu'ils soient en classe maternelle ou en classe élémentaire. Réservation et annulation jusqu'à la dernière minute pour assurer la sécurité des enfants.
Tarification	Selon quotient familial : QF — Tranche de revenus concernée — Tarification 1 — Inférieure à 400 € — 15% du prix de base 2 — Comprise entre 401 et 550 € — 25% du prix de base 3 — Comprise entre 551 et 700 € — 35% du prix de base 4 — Comprise entre 701 et 850 € — 45% du prix de base 5 — Comprise entre 851 et 1000€ — 55% du prix de base 6 — Comprise entre 1001 et 1150 € — 65% du prix de base 7 — Comprise entre 1151 et 1300 € — 75% du prix de base 8 — Comprise entre 1301 et 1375 € — 85% du prix de base 9 — Supérieure à 1375 € — 100% du prix de base PRIX DE BASE : 2,55€
Modalités d'information des familles	Un courrier de rentrée, est remis aux familles en début d'année scolaire accompagné du « guide des services périscolaires ». Ces informations sont en ligne sur le site internet de la commune. Un « portail familles » est mis à disposition des familles pour la réalisation de leurs démarches. Les familles doivent également s'engager à respecter le règlement intérieur des accueils périscolaires.

1- La pause méridienne

Objectifs et orientations	Respecter les rythmes de vie de l'enfant en tenant compte de la spécificité du moment, faire des temps de repas des moments éducatifs et des temps d'échanges entre les enfants, entre les enfants et les accompagnateurs – développer le savoir vivre ensemble.

	Mettre à disposition des enfants du matériel.
Intervenants	Le personnel municipal (animateurs et autres personnels) 2 personnels en office 4 personnels au self 5 personnels à la restauration des maternels dont 2 ASEM et 2 apprentis. 3 personnels à la restauration des élémentaires sur le site de l'école Agents du CMP présent pour le service au self. Le prestataire du marché.
Horaires	En maternelle : Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi de 11h45 à 13h30 En élémentaire : Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi de 11h45 à 13h45
Description	Le temps de restauration scolaire se divise en temps récréatif, en temps de restauration et d'activités calmes au choix de l'enfant dans le respect de son rythme. Des actions de promotion et de prévention dans le domaine de la santé et de la nutrition sont proposées par le prestataire du marché sur le temps du repas. La restauration concerne environ : - 80 maternels : 5 personnels les assistent. Les agents de restauration aident au service selon les menus. Chaque personnel gère 15 à 20 enfants selon la composition des tables (PS/MS/GS). - 145 élémentaires : 55 en restauration scolaire sur place avec 3 personnels et 90 au self de la clinique avec 4 personnels. Chaque personnel assure la surveillance puis l'animation d'un groupe de 18 à 25 enfants.
Organisation	Une partie des enfants des classes de CE1, CE2, CM1 et CM2 prend son repas au self de la clinique FSEF de Varennes-Jarcy. La constitution des groupes « école » et « clinique » est effectuée par l'équipe d'animation. Elle peut changer en cours d'année pour garantir la sécurité des enfants. Les enfants ne respectant pas les règles de sécurité et ayant un comportement inadapté restent en restauration scolaire.

	En élémentaire, les enfants allant au self, passent aux toilettes puis vont se ranger dans la cour. Les enfants mangeant sur place vont jouer dans la cour. Le matériel est mis à disposition quand le groupe « clinique » est parti. En maternelle comme en élémentaire, l'animateur est présent et a un rôle de surveillance de la salle d'activité ou de la cour en fonction de la répartition des enfants. En maternelle, le préau est organisé de manière à mettre à disposition des espaces de jeux (lectures, jeux de construction, coloriages, puissance 4) pour un petit groupe d'enfants qui change quotidiennement. La salle est encadrée par 1 animateur, les animateurs surveillent les jeux de cour. En maternelle, le dortoir est ouvert aux petites sections afin de répondre aux besoins des enfants. Des tapis pourront être installés pour les moyens et les grands. La pause méridienne est un temps de repas et de garderie.
Lieux d'intervention	Varennes-Jarcy : Restaurant scolaire, rue Michaël WINBURN Clinique FSEF : Self, 29 rue de la libération
Modalités d'inscription	L'inscription et la réservation sont **OBLIGATOIRES.** Un dossier périscolaire/extrascolaire doit être complété, signé et remis (avec les documents demandés) au service Vie éducative et Jeunesse avant toute fréquentation du service. La réservation s'effectue au mois ou à l'année. Un enfant ne se verra jamais interdire l'accès au restaurant scolaire si son repas n'est pas réservé. 2 moyens de réservation sont à la disposition des familles : * La fiche de réservation papier : - Pour les réservations mensuelles, les fiches sont disponibles sur le site de la commune : www.varennesjarcy.fr , auprès des animateurs, en mairie. Les parents doivent la compléter et la retourner au plus tard 7 jours avant la première date de réservation - Pour les réservations annuelles, une fiche de réservation est distribuée aux familles lors de la rentrée. Elle doit être complétée et retournée au service scolaire au plus tard 7 jours avant la première date de réservation Les fiches de réservation peuvent être envoyées par mail à scolaire@varennes-jarcy.fr ou déposées en mairie, ou dans la boîte aux lettres installée à cet effet à l'entrée de l'école. Cette boîte aux lettres est relevée chaque jour par un personnel de la mairie. * Réservation sur le site internet de la commune www.varennes-jarcy.fr rubrique vie-éducative et jeunesse – portail famille.

<table>
<tr><td></td><td>Les familles ont la maîtrise de leurs réservations. La fréquentation peut être régulière ou occasionnelle, pour un seul service ou pour plusieurs services. Des modifications peuvent être apportées aux réservations qu'elles soient mensuelles ou annuelles sous réserve de prévenir le service scolaire, PAR TOUT MOYEN ECRIT : courrier, mail, messagerie du portail famille une semaine à l'avance.
Toute réservation hors délai ou présence non réservé sera facturé au tarif majoré.</td></tr>
<tr><td>Tarification</td><td>Selon quotient familial :
<table><tr><td>QF</td><td>Tranche de revenus concernée</td><td>Tarification</td></tr><tr><td>1</td><td>Inférieure à 400 €</td><td>15% du prix de base</td></tr><tr><td>2</td><td>Comprise entre 401 et 550 €</td><td>25% du prix de base</td></tr><tr><td>3</td><td>Comprise entre 551 et 700 €</td><td>35% du prix de base</td></tr><tr><td>4</td><td>Comprise entre 701 et 850 €</td><td>45% du prix de base</td></tr><tr><td>5</td><td>Comprise entre 851 et 1000€</td><td>55% du prix de base</td></tr><tr><td>6</td><td>Comprise entre 1001 et 1150 €</td><td>65% du prix de base</td></tr><tr><td>7</td><td>Comprise entre 1151 et 1300 €</td><td>75% du prix de base</td></tr><tr><td>8</td><td>Comprise entre 1301 et 1375 €</td><td>85% du prix de base</td></tr><tr><td>9</td><td>Supérieure à 1375 €</td><td>100% du prix de base</td></tr></table>
PRIX DE BASE : 5,73€
En cas de réservation hors délai ou présence non réservée, le repas sera majoré de 50%. PRIX MAJORÉ : 8,60€
Un tarif spécial s'applique pour les enfants ayant un PAI et devant apporter leur repas : 2,13€.</td></tr>
<tr><td>Modalités d'information des familles</td><td>Un courrier informatif des services périscolaires est remis aux familles en début d'année scolaire. Ce guide est mis en ligne sur le site internet de la commune.
Les menus de la semaine sont affichés dans les salles de restauration, dans les locaux d'accueils de loisirs. Ils sont également diffusés sur le site internet de la commune et l'application Varenn'app.
Des « commissions menus » ont lieu dans l'année, invitant acteurs professionnels, parents d'élèves, élus et enfants du CME.</td></tr>
</table>

3-Accueil du soir, Post Étude.

<table>
<tr><td></td><td></td></tr>
</table>

Objectifs et orientations	Développer une offre éducative de qualité. Favoriser le développement et l'épanouissement de l'enfant. Socialisation de l'enfant et développement de son autonomie.
Intervenants	En maternelle : - 3 ou 4 personnels de 16h15 à 17h45 - 2 personnels de 17h45 à 18h - 1 personnels de 18h00 à 19h00 En élémentaire : - 2 personnels de 17h5 à 18h15 - 1 personnel de 18h15 à 19h
Horaires	Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 16h15 à 19h Le service fonctionne ainsi qu'il suit : - 16h15 à 19h pour les enfants des classes maternelles. - 17h45 à 19h pour les enfants des classes d'élémentaire après l'étude.
Description	Maternelles et élémentaires : L'accueil du soir est un temps de transition entre le temps scolaire et le milieu familial. Pour les maternelles, ce moment se décompose en 2 temps : - le goûter suivi d'une activité collective : chansons, chansons à mimes, lecture d'histoires, petits jeux, - l'atelier : l'animateur propose un atelier auquel les enfants sont libres de participer. Il peut s'agir d'une activité manuelle ou d'un jeu sportif dans la cour OU les jeux libres : l'animateur met à dispositions des jeux de société, des dessins, …, il conseille et joue avec les enfants Pour les élémentaires : - Le post étude : 2 propositions : un atelier : les enfants sont libres d'y participer : jeux de société, activité manuelle, atelier cuisine, jeux sportifs, jardinage, lecture, … Il peut être réalisé sur plusieurs soirs et poursuivi en accueil du matin. OU jeux libres : l'enfant aura le libre choix de son activité : l'animateur conseille les enfants et joue avec eux. L'offre des ateliers est large afin de permettre aux enfants une ouverture d'esprit tant sur le plan culturel que ludique.
Organisation	Maternelle :

	A 16h15, le personnel se rend dans les classes, prend en charge les enfants et les accompagnent aux toilettes puis dans la salle d'activité. Les enfants prennent le goûter fourni par la commune puis peuvent participer à un atelier auquel les enfants sont libres de participer. Un autre animateur est à la disposition des enfants pour leur proposer des jeux libres, il leur fourni le matériel nécessaire, il veille à ce que tout se passe bien dans la salle. Un autre animateur a le même rôle mais s'occupe également d'ouvrir aux parents et de préparer les enfants. A 18h, jeux libres : l'animateur met à dispositions des jeux de société, des dessins, …, il conseille et joue avec les enfants. <u>Élémentaire :</u> A 17h45 : les animateurs regroupent les enfants et exposent l'atelier du soir. Les enfants sont libres de participer à l'atelier ou peuvent choisir de faire une activité libre. Un animateur est à la disposition des enfants pour leur proposer des jeux libres et leur fournir du matériel. A 18h15 : le post étude : l'enfant aura le libre choix de son activité : l'animateur conseille les enfants et joue avec eux. En fin de journée, les familles sont invitées à reprendre leurs enfants dans la salle d'accueil entre 17h30 et 19h00 (pour les maternels) et entre 17h45 et 19h (pour les élémentaires) en se présentant au responsable.
Lieux d'intervention	Locaux scolaires : salle d'activité maternelle et élémentaire, bibliothèques, cours, salle de motricité.
Modalités d'inscription	L'inscription et la réservation sont **OBLIGATOIRES**. Un dossier périscolaire/extrascolaire doit être complété, signé et remis (avec les documents demandés) au service Vie éducative et Jeunesse avant toute fréquentation du service. La réservation s'effectue au mois ou à l'année. 2 moyens de réservation sont à la disposition des familles : * La fiche de réservation papier : - Pour les réservations mensuelles, les fiches sont disponibles sur le site de la commune : www.varennesjarcy.fr , auprès des animateurs, en mairie. Les parents doivent la compléter et la retourner au plus tard 48h avant la première date de réservation ; - Pour les réservations annuelles, une fiche de réservation est distribuée aux familles lors de la rentrée. Elle doit être complétée et retournée au service scolaire au plus tard 48h avant la première date de réservation.

<table>
<tr><td></td><td>Les fiches de réservation peuvent être envoyées par mail à scolaire@varennes-jarcy.fr ou déposées en mairie, ou dans la boîte aux lettres installée à cet effet à l'entrée de l'école. Cette boîte aux lettres est relevée chaque jour par un personnel de la mairie.
* Réservation sur le site internet de la commune www.varennes-jarcy.fr rubrique vie-éducative et jeunesse – portail famille.
Les familles ont la maîtrise de leurs réservations. La fréquentation peut être régulière ou occasionnelle, pour un seul service ou pour plusieurs services. Des modifications peuvent être apportées aux réservations qu'elles soient mensuelles ou annuelles sous réserve de prévenir le service scolaire, PAR TOUT MOYEN ECRIT : courrier, mail, 48h à l'avance.</td></tr>
<tr><td>Tarification</td><td>Selon quotient familial :
<table>
<tr><th>1 QF</th><th>Tranche de revenus concernée</th><th>Tarification</th></tr>
<tr><td>1</td><td>Inférieure à 400 €</td><td>15% du prix de base</td></tr>
<tr><td>2</td><td>Comprise entre 401 et 550 €</td><td>25% du prix de base</td></tr>
<tr><td>3</td><td>Comprise entre 551 et 700 €</td><td>35% du prix de base</td></tr>
<tr><td>4</td><td>Comprise entre 701 et 850 €</td><td>45% du prix de base</td></tr>
<tr><td>5</td><td>Comprise entre 851 et 1000€</td><td>55% du prix de base</td></tr>
<tr><td>6</td><td>Comprise entre 1001 et 1150 €</td><td>65% du prix de base</td></tr>
<tr><td>7</td><td>Comprise entre 1151 et 1300 €</td><td>75% du prix de base</td></tr>
<tr><td>8</td><td>Comprise entre 1301 et 1375 €</td><td>85% du prix de base</td></tr>
<tr><td>9</td><td>Supérieure à 1375 €</td><td>100% du prix de base</td></tr>
</table>
PRIX DE BASE :
<table>
<tr><th>Services</th><th>Tarif de base</th></tr>
<tr><td colspan="2">ACCUEIL POST ÉLÉMENTAIRE</td></tr>
<tr><td>Accueil post étude</td><td>Tarif journalier : 2.55 €</td></tr>
<tr><td>Forfait journée Accueil du matin + goûter + étude + post étude</td><td>Tarif journalier :7.50 €</td></tr>
<tr><td colspan="2">ACCUEIL POST MATERNELS</td></tr>
<tr><td>Accueil soir avec goûter</td><td>Tarif journalier : 4.55 €</td></tr>
<tr><td>Goûter sans ateliers</td><td>Tarif journalier : 2.00 €</td></tr>
<tr><td>Forfait journée accueil du matin + accueil du soir avec goûter</td><td>Tarif journalier : 6,35 €</td></tr>
</table></td></tr>
<tr><td>Modalités d'information des familles</td><td>Un courrier des services périscolaires est remis aux familles en début d'année scolaire. Ce courrier est mis en ligne sur le site internet de la commune.

Un espace d'information spécifique est mis en place afin d'informer les parents sur le projet pédagogique, les projets d'animations, les</td></tr>
</table>

	plannings des activités proposées, les projets ou manifestations ponctuelles. Cet espace sera relayé sur le site internet de la commune. Les programmes d'activités sont disponibles aux accueils de loisirs.

4- vacances scolaires et mercredis

Voir en annexe les projets pédagogiques

Objectifs et orientations	Favoriser le développement de l'autonomie de l'enfant. Favoriser la découverte. Sensibiliser au « vivre ensemble » et contribuer à l'intégration de l'enfant dans la société.
Intervenants	Personnels communaux qualifiés : BAFD, BAFA, BAFA en cours, CAP petite enfance en cours Personnels communaux non qualifiés : étudiants (licence STAPS en cours, ou autre) Application des normes d'encadrement.
Horaires	L'accueil de loisirs est ouvert tous les mercredis et les vacances scolaires, hors jours fériés, de 7h20 à 19h. Il permet également de venir déposer ou rechercher son enfant entre 11H50 et 12H ou entre 13H20 et 13H30 afin de faciliter l'organisation des familles.
Description	En complémentarité des activités périscolaires, des animations sont proposées répondants aux mêmes objectifs et orientations. Le tout dans le respect des rythmes de l'enfant avec des temps calmes, des périodes d'activités, des périodes de rassemblement et d'échanges. Les enfants sont accueillis dans les locaux scolaires maternelle ou élémentaire. En fonction des effectifs le matin et le soir l'accueil pourra se faire en commun en maternelle. Vers 8h30/9h les élémentaires rejoindront les locaux de l'élémentaire. De même le soir, les enfants d'élémentaire pourront rejoindre les maternelles vers 17h30/18h. Une sortie est proposée une fois par trimestre sur les mercredis périscolaires et 1 par semaine sur les vacances. Il y aura également des sorties sur la commune (gymnase, stade, balade, grand jeux, chasse aux trésors, …) Un thème sur les vacances est proposé aux enfants. Des journées intercommunales seront mises en place afin de faire connaissance avec les enfants des villes voisines et créer un lien lors de l'entrée au collège ou au lycée.

-	Journée type : De 7H20 à 9H30 : Accueil des enfants. Relever et transmettre sur le cahier d'accueil les informations importantes. Activités libres dans chacune des salles encadrées par un animateur. A 9H30 : Rangement du matériel utilisé pendant le temps libre d'accueil. Rassemblement des enfants. Vérification du listing de présences, par groupe, et comptage des enfants. De 9H40 à 9H50 : Temps de discussion et présentation du déroulement de la journée et des activités. Départ en activité avec l'animateur De 9H50 à 11H30 : Activités collectives. L'animateur conduit son groupe sur le lieu de l'activité. L'enfant participe à l'organisation, au déroulement et au rangement de l'activité. De 11H30 à 11H50 : Temps libre, échanges informels avec les enfants, évaluation des activités. Passage aux toilettes. L'animateur ramène le groupe au calme avant de partir au self. De 11H50 à 13H : Repas au self de la clinique FSEF. Rang enfants de maternelle et d'élémentaire. Permet de donner une responsabilité aux plus grands, de montrer l'exemple. Plusieurs passages piétons à traverser. De 13H à 13H20 : Retour à l'accueil de loisirs, temps libre dans la cour. De 13h20 à 13h30 : Accueil et départ des enfants. *MATERNELLE :* 13H30 : Vérification du listing et comptage des enfants. Les plus petits sont accompagnés à la sieste dans le dortoir. 13H45 : Repos dans la salle d'activité. Les enfants s'allongent sur un tapis. Temps calme : repos, lecture d'un livre, écouter de la musique, … 14H20 : L'animateur commence l'activité avec les enfants réveillés. Si une activité sportive est prévue, l'animateur proposera une petite activité manuelle pour attendre ceux qui dorment. 14H45 : L'animateur réveille les derniers enfants et anime l'activité. 15H45 : Réveil des petits. Passage aux toilettes pour tous. Les plus grands pourront aider à installer le goûter. 16H : Prise du goûter. L'animateur veille au bon déroulement de ce temps. *ÉLÉMENTAIRE :* De 13H30 à 14H : Vérification du listing et comptage des enfants. Temps libre, jeux calmes en intérieur et jeux de cour. L'enfant organise lui-même son temps libre en respectant les règles de vie et de sécurité. 14H : Présentation des activités. L'animateur mène l'activité De 14H15 à 15h50 : L'animateur conduit son groupe sur le lieu de l'activité. L'enfant participe à l'organisation, au déroulement et au rangement de l'activité. 15H50 : Temps de rassemblement : évaluation des activités et mise en place du goûter.

<table>
<tr><td></td><td>De 16H30 à 19H : les enfants partent de manière échelonnée. Accueil des familles et échanges sur le déroulement de la journée. Ateliers libres jusqu'à l'arrivée des parents.</td></tr>
<tr><td>Lieux d'intervention</td><td>Locaux scolaires
Gymnase, médiathèque, jardin public etc…
Lieux de sorties (parcs d'activités intérieurs et extérieurs, musée, piscine, …)</td></tr>
<tr><td>Modalités d'inscription</td><td>L'inscription et la réservation sont OBLIGATOIRES.
Un dossier périscolaire/extrascolaire doit être complété, signé et remis (avec les documents demandés) au service Vie éducative et Jeunesse avant toute fréquentation du service.
<u>Pour les mercredis scolaires :</u>
La réservation s'effectue au mois ou à l'année au plus tard 7 jours avant la date souhaitée.
<u>Pour les vacances scolaires :</u>
L'inscription préalable/ réservation pour chaque période de vacances est obligatoire. Un dossier d'inscription est distribué à tous les enfants scolarisés sur la commune par le biais de l'école. La réservation et l'annulation sont possibles jusqu'à 2 semaines avant le début des vacances.

2 moyens de réservation sont à la disposition des familles :
* La fiche de réservation papier :
Elles peuvent être envoyées par mail à scolaire@varennes-jarcy.fr ou déposées en mairie, ou dans la boîte aux lettres installée à cet effet à l'entrée de l'école. Cette boîte aux lettres est relevée chaque jour par un personnel de la mairie.
* Réservation sur le site internet de la commune www.varennes-jarcy.fr rubrique vie-éducative et jeunesse – portail famille.
En cas de non réservation dans les délais, l'enfant ne pourra être accueilli que si les taux d'encadrement est suffisant.
Les familles ont la maîtrise de leurs réservations. La fréquentation peut être régulière ou occasionnelle, pour un seul service ou pour plusieurs services.
Des modifications peuvent être apportées aux réservations PAR TOUT MOYEN ECRIT : courrier, mail, portail famille sous réserve de respecter les délais.

Toute absence non justifiée par écrit à l'avance ou non justifiée par un certificat médical est due. Le directeur est en droit de refuser tout enfant non inscrit dans les délais.</td></tr>
<tr><td>Tarification</td><td>Selon quotient familial :
1 QF — Tranche de revenus concernée — Tarification
1 — Inférieure à 400 € — 15% du prix de base
2 — Comprise entre 401 et 550 € — 25% du prix de base
3 — Comprise entre 551 et 700 € — 35% du prix de base
4 — Comprise entre 701 et 850 € — 45% du prix de base</td></tr>
</table>

	5 Comprise entre 851 et 1000€ 55% du prix de base 6 Comprise entre 1001 et 1150 € 65% du prix de base 7 Comprise entre 1151 et 1300 € 75% du prix de base 8 Comprise entre 1301 et 1375 € 85% du prix de base 9 Supérieure à 1375 € 100% du prix de base PRIX DE BASE : Pour les enfants scolarisés ou habitants à Varennes-Jarcy, ou dont les grands-parents résident sur la commune : Tarif journée avec repas et goûter : 16.37 € Demi-journée sans repas : 6.22 € Pour les extérieurs : Tarif journée avec repas et goûter 20.75 € Demi-journée sans repas 8.36 € Au prix de la demi-journée, s'ajoute le prix du repas si l'enfant bénéficie du service de restauration

	Prix d'entrée par enfant compris entre 5€ et 10€	**Prix d'entrée par enfant compris entre 11€ et 20€**	**Prix d'entrée par enfant supérieur à 20€**
Sortie ne nécessitant pas de location de car (transport communal)	3.10 €	3.60 €	4.10 €
Sortie nécessitant la location de car par demi-journée	4.18 €	5.20 €	6.22 €
Sortie nécessitant la location de car pour une journée	5.20 €	6.22 €	7.24€

Modalités d'information des familles	Des panneaux d'affichage sont présents sur chaque structure d'accueil. Les informations sont administratives mais il y a aussi les plannings d'activités en cours, les menus, les informations sur les sorties, … Les plannings d'activités sont établis pour le mois. Pour toutes les structures d'accueil, les plannings d'activités sont à la disposition des familles au sein des structures ainsi que sur le site internet de la commune et sur l'application Varenn'app. Informations disponibles sur le site de la commune.

5 – LES SEJOURS

Objectifs et orientations	Favoriser le développement de l'autonomie de l'enfant. Favoriser la découverte. Sensibiliser au « vivre ensemble » et contribuer à l'intégration de l'enfant dans la société.
Le partenariat avec le Val d'Yerres	Organisation d'un séjour enfance 8/12 ans Côté Val d'Yerres, aucun établissement intercommunal ne lie les communes pour les séjours intercommunaux. Toutefois, considérant que la majorité des jeunes varennois sont scolarisés au Collège Dunoyer de Segonzac à Boussy-Saint-Antoine puis au Lycée Maurice Eliot à Epinay-sous-Sénart et afin de faciliter le passage vers ses établissements, les communes ont décidé de créer des rapprochements entre les jeunes de ces territoires et mettent en place des actions communes. Parmi celles-ci, un séjour annuel est organisé pour les 8/12 ans. Chaque commune assure la prise en charge des dépenses liées au séjour, gère la promotion de l'évènement, les inscriptions et les participations familiales. La direction du séjour est confiée à l'une des communes. Pour chaque séjour, 9 à 12 places sont octroyées pour les varennois. Un séjour est organisé chaque été comprenant entre 4 et 7 nuitées.
Le partenariat avec l'Orée de la Brie	Organisation d'un séjour jeunesse 11/17 (ou 11/14-14/17) Conformément à ses statuts, la communauté de Communes de l'Orée de la Brie participe au developpement des actions pour la jeunesse en collaboration avec les services des communes. La CCOB a pour compétence supplémentaire : la réalisation ou financement de toutes études et actions ponctuelles ou services à caractère culturel, sportif ou social d'intérêt communautaire. Chaque année, les services jeunesse développent et proposent un séjour intercommunal pour les adolescents. Les modalités de participation financière de la communauté de Communes de l'Orée de la Brie et de chaque commune sont définies par convention. La communauté de communes prend en charge une partie importante de la dépense. Elle gère les inscriptions, les participations familiales. Le rôle de la CCOB est de participer au financement et d'assurer la gestion financière du séjour (recueil des inscriptions, gestion des paiements, refacturation aux communes des parts restantes suite à l'application des quotients familiaux). En termes d'organisation, la direction du séjour est confiée à l'une des communes, les autres mettent à disposition le personnel nécessaire pour l'animation du séjour par rapport au nombre de places qui lui sont réservées. Le séjour se déroule aux vacances de la Toussaint pour une durée de 4 à 7 nuits. Chaque commune dispose d'un nombre de places entre 9 et 12 pour son public.

Le rôle de la commune de Varennes-Jarcy et de ses agents	La commune de Varennes-Jarcy peut : ➢ en sa qualité de **commune d'origine**, mettre à disposition un agent auprès de la commune employant le directeur ou la directrice du séjour. Dans cette hypothèse, un seul agent BAFA est mis à disposition. Pour chaque séjour, 9 à 12 places sont octroyées pour les varennois. Un séjour est organisé par an comprenant entre 4 et 7 nuitées. ➢ se trouver dans la situation **de commune d'accueil en prenant en charge la direction du séjour** et dans ce cas, elle accueille les agents mis à disposition par les autres communes. Dans cette hypothèse, 2 personnels sont concernés : la Directrice BAFD et 1 animateur BAFA (ou stagiaire BAFA) pour le groupe de 12 enfants varennois. La directrice est responsable de l'équipe complète intégrant les agents des autres communes. Elle est la garante de la mise en œuvre du projet pédagogique. Elle veille à la répartition des tâches, au respect des temps de travail, au respect des règles d'encadrement, à l'application des mesures de sécurité, au bon déroulement du programme d'activités. Tout au long du séjour, ainsi que lors du bilan, la directrice doit assumer les fonctions de coordination, d'organisation, de gestion, d'évaluation…afin de permettre à chacun des membres de l'équipe d'être partie intégrante du projet pédagogique. L'animatrice participe à la mise en place du projet pédagogique conduit par la directrice. Elle est en contact direct avec les jeunes et doit veiller à leur sécurité physique, morale et affective sur l'ensemble du séjour. Elle doit construire une relation de qualité avec les jeunes, qu'elle soit individuelle ou collective. Elle encadre et anime la vie quotidienne, veille à faire respecter les règles de vie et doit être capable de proposer et d'encadrer des activités, veillées adaptées au rythme et besoins des jeunes.
-	La journée type est décrite au projet pédagogique du séjour (de 8h à 22h30). Un planning par agent précise les temps assurés par l'agent : réveil, hygiène, repas, participation à la vie collective (rangement, vaisselle etc…), animations, sorties, temps libre, coucher, temps de pause. Les agents perçoivent les rémunérations mises en place au sein de leur collectivité pour la participation aux séjours Les relations entre les communes sont gérées par des conventions , de même que la mise à disposition des personnels.
Lieux d'intervention	France ou Europe
Modalités d'inscription	Auprès du service Vie Educative de la Commune Le règlement pour le séjour CCOB se fait auprès de la CCOB.
Tarification	La participation des familles (à ce jour) est fixée à 250 € par enfant. La commune de Varennes-Jarcy propose une aide en fonction du quotient familial. Elle propose également un paiement en 3 fois.
Modalités d'information des familles	Information diffusée par affiches, site internet et réseaux sociaux des communes, varenn'app, logiciel Concerto
Evaluation	Réunion bilan entre les équipes au cours du séjour et après le séjour Questionnaire de satisfaction des jeunes

6- Les chantiers éducatifs « ARGENT DE POCHE »

Objectifs et orientations	• Impliquer les jeunes dans l'amélioration de leur cadre de vie, les sensibiliser au respect de l'espace public et au mieux vivre ensemble • Valoriser le travail effectué par les jeunes aux yeux des adultes • Sensibiliser les jeunes au monde du travail, au travail d'équipe, à l'utilité collective • Sensibiliser les jeunes aux missions des communes, aux travaux des services techniques • Favoriser l'accès à la culture, aux loisirs en permettant aux jeunes de gagner quelques euros.
Le dispositif	• Chantier éducatif à destination des adolescents âgés de 15 à 18 ans résidant sur le territoire de la commune. • 5 jeunes par chantier par semaine. Possibilité de postuler sur plusieurs vacances. Lors de la candidature, le jeune indique ses disponibilités pour les périodes concernées. Toutefois dès qu'un jeune a participé à un chantier au cours de l'année civile, il est placé en liste d'attente. Les candidats nouveaux sont prioritaires. • Les jeunes concernés, n'étant si salariés ni stagiaires de la formation professionnelle, sont assurés par la commune au moyen d'une couverture individuelle contre le risque d'accident. • L'encadrement est assuré par un agent technique sur le terrain. L'agent technique encadre le volet technique : donne les consignes, guide les jeunes, met à disposition les moyens nécessaires, veille au respect des règles de sécurité. • Chantier qui répond aux exigences fixées en termes de sécurité (âge, autorisation parentale, encadrement, pas d'utilisation d'outils tranchants ou thermiques, pas de travail en hauteur, pas d'utilisation de produits toxiques, pas de travaux exposant à des agents chimiques dangereux, aux vibrations mécaniques, à un risque d'origine électrique, à l'utilisation de certains équipements de travail (machines prévues à l'article R4313-78 du CT) etc…). Parmi les engins à moteur, seules les tondeuses (à l'exception de celles comportant des éléments mobiles concourant à l'exécution du travail qui ne peuvent être rendus inaccessibles durant leur fonctionnement) pourront être manipulées par les jeunes. Mise à disposition d'Equipements de Protection Individuels. Délimitation par plots de l'espace extérieur où doivent intervenir les jeunes. Trousse de secours à disposition. • Type de tâches : travaux légers qui ne sont pas susceptibles de porter préjudice à sa sécurité, à sa santé ou à son développement.
Le déroulé	Uniquement sur les périodes de petites vacances scolaires. Lors de la période estivale, les services techniques encadrent les emplois saisonniers. – Répartition des jeunes en fonction du nombre d'heures de travail disponible et du nombre d'inscrits : 5 demi-journées par jeune par période de vacances scolaires.

	– Une demi-journée correspond à 3h avec un temps de pause soit de 9h à 12h.
La gratification versée aux jeunes	15€ les 3 heures, soit 75€ par jeune et par période de vacances. Elle est versée en espèces. Cette gratification est définie en application du régime social spécifique aux rétributions versées aux bénéficiaires du dispositif Villes, Vie, Vacances et ne peut excéder la franchise de cotisations et contributions sociales.
Lieux d'intervention	La commune
Modalités d'inscription	Elle peut s'effectuer tout au long de l'année. Le dossier de candidature est à télécharger sur le site de la commune. Les jeunes indiquent leurs disponibilités pour chaque période de vacances scolaires. Le service gestionnaire organise ensuite le chantier éducatif avec l'agent encadrant des services techniques et selon les disponibilités des jeunes. L'agent gestionnaire confirme ensuite les dates aux jeunes ainsi que le programme auquel ils vont participer. Il privilégie les jeunes qui n'ont pas encore participé au dispositif.
Evaluation	Après chaque chantier, un questionnaire est remis aux jeunes. Le suivi du nombre de participants est effectué.
Modalités d'information des familles	Information diffusée par affiches, site internet et réseaux sociaux des communes, varenn'app. Mais c'est surtout le bouche à oreilles qui contribue à développer ces chantiers éducatifs.

7 – Encadrement des activités proposées.

La présentation de l'équipe a été effectuée au diagnostic – moyens humains.

Pour l'ensemble des activités ACCUEIL DE LOISIRS ET SEJOURS, l'encadrement sera conforme à l'article R 227-16 du Code l'action sociale et des familles.

Les accueils du matin et l'accueil après 16h15 (moins de 5h/ jour avec PEDT) seront encadrés conformément à l'article R 227-16 du Code l'action sociale et des familles et le décret du 23 juillet 2018 soit :
- 1 animateur pour 14 mineurs âgés de moins de 6 ans
- 1 animateur pour 18 mineurs âgés de 6 ans ou plus

Les accueils du mercredi (plus de 5h/jour avec PEDT) seront encadrés conformément à l'article R 227-16 du Code l'action sociale et des familles et le décret du 23 juillet 2018 soit :

- 1 animateur pour 10 mineurs âgés de moins de 6 ans
- 1 animateur pour 14 mineurs âgés de 6 ans ou plus

Les accueils extra scolaires seront encadrés conformément à l'article R227-15 du Code de l'Action Sociale et des Familles :
- 1 animateur pour 8 mineurs âgés de moins de 6 ans
- 1 animateur pour 12 mineurs âgés de 6 ans ou plus

Les directions des accueils de loisirs sont confiées ainsi qu'il suit :
- à Mme Typhaine MAUMENÉ, Coordinatrice Vie éducative et Jeunesse, animateur territorial (cat. B), titulaire du BAFD : en direction sur les accueils périscolaires et extrascolaires.
- à Mme Angéline VIDAL, titulaire du BAFD, responsable de l'élémentaire sur les temps périscolaires et directrice ou adjointe sur l'extrascolaire.

Afin de répondre à la demande des familles, de faciliter la cohérence entre l'ensemble des accueils et la réalisation des objectifs du PEDT et projet pédagogique de la commune, le temps de travail du personnel est réorganisé en cycle scolaire et cycle animation. Celle-ci permet ainsi aux enfants de retrouver les mêmes personnels sur chaque accueil. Du personnel contractuel diplômé ou non, est également recruté pour venir renforcer les équipes pendant les vacances, tout en respectant les taux d'encadrement.

Le temps pause méridienne n'étant qu'un temps de repas et de garderie, l'encadrement est celui décrit sur la fiche action.

Les chantiers éducatifs « Argent de Poche », quant à eux, re relèvent pas des accueils de loisirs. Ils sont rappelés en tant qu'offre de service aux 15/18 ans.

CHAPITRE 5 – GOUVERNANCE, SUIVI ET EVALUATION

1 – Le comité de pilotage du PEDT (CoPil)

La mise en œuvre du Projet Educatif de Territoire repose sur la mobilisation d'un comité chargé du pilotage et de l'évaluation continue du PEDT.

Le pilotage :

Le comité de pilotage : instance territoriale de réflexion et de décision créée spécifiquement pour la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires en décembre 2013. Sa composition a été complétée afin d'intégrer l'ensemble des acteurs de la vie éducative.

La commune assure la coordination des actions et leur conformité avec les objectifs retenus, l'élaboration et l'application du PEDT relève de sa compétence. Le service Vie Educative/Jeunesse pilote ainsi le PEDT.

Le comité de pilotage a pour mission d'étudier, d'arbitrer et de valider les mises en œuvre tout en développant la politique éducative de la commune. Il se compose de plusieurs collèges :

Collège municipal :

- Le Maire de Varennes-Jarcy
- La première adjointe en charge de la vie éducative
- L'adjoint en charge de la vie associative*
- Le Vice-Président du CCAS*
- Le Vice-Président de la Caisse des Ecoles
- La conseillère municipale en charge de la jeunesse
- La conseillère municipale en charge de la petite enfance*
- La conseillère municipale en charge du sport*
- La conseillère municipale en charge de l'environnement*
- La coordinatrice Vie éducative/Jeunesse
- Les directeurs des accueils de loisirs
- * selon les thématiques abordées

Collège institutionnel :

- L'Inspecteur départemental de l'Education Nationale ou son représentant
- Le Directeur du service Départemental de la Jeunesse, de l'Engagement et des Sports ou son représentant
- Le Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales ou son représentant
- Le Directeur Départemental de la Protection Maternelle Infantile et de la Santé (DPMI)
- Le Directeur de la Clinique Fondation Santé des Etudiants de France

Collège des écoles :

- Les Directeurs des écoles
- Le Principal du Collège Dunoyer de Segonzac ou son représentant
- Le Principal du Lycée Maurice Eliot ou son représentant
- 4 représentants des parents d'élèves scolarisés en maternelle dont 2 ont un enfant fréquentant l'accueil de loisirs maternel
- 4 représentants des parents d'élèves scolarisés en élémentaire dont 2 ont un enfant fréquentant l'accueil de loisirs élémentaire

Experts ponctuels/ personnes ressources en fonction des thématiques abordées :

- La Police Municipale
- La brigade environnementale intercommunale
- La responsable de la médiathèque municipale
- Le prestataire de la restauration scolaire
- Les directeurs des accueils jeunesse des villes voisines dans le cadre des projets intercommunaux
- Un représentant de la Maison d'Assistantes Maternelles
- Un représentant de la mission locale

Fonctionnement – périodicité des réunions

Il appartient au comité de pilotage de vérifier par tous moyens et de façon régulière l'adéquation des activités proposées avec les objectifs éducatifs et de procéder aux modifications qui s'avèreraient nécessaires. La participation des acteurs du Collège Institutionnel, notamment le SDJES, la CAF…) contribuera à garantir le cadre réglementaire et à faire bénéficier l'ensemble des partenaires de conseils, de retour d'expériences d'autres collectivités et d'informations sur l'évolution législative ou réglementaire.

Le Comité de Pilotage se réunira dans sa globalité **une fois par année scolaire :** aux vacances de Toussaint. Un bilan de l'année précédente lui sera transmis au cours de l'été. Lors du COPIL, ce bilan sera examiné, les conditions de rentrée scolaire feront l'objet d'une première évaluation et un point sur les projets à mener sera effectué.

Il pourra se réunir à tout autre moment, chaque fois qu'il l'estimera nécessaire, pour examiner les propositions des sous-groupes de travail.

Le Comité de Pilotage se réunit en Mairie à l'initiative et sur convocation du Maire. Les convocations sont adressées 10 jours avant la réunion. Un compte-rendu est réalisé et diffusé à l'ensemble des membres du COPIL (collège municipal, institutionnel, écoles). Les familles seront informées des choix pédagogiques et organisationnels par tous moyens disponibles (portail familles, affichage et diffusion sur le site de la commune)

Son rôle :

Le rôle principal du comité de pilotage est d'atteindre l'objectif de complémentarité et de cohérence entre les différents partenaires. Il se doit d'être une instance d'échanges entre les différents acteurs visant à partager des constats, à identifier les besoins, à formuler des pistes d'amélioration pour atteindre les objectifs éducatifs partagés.

L'échange entre les partenaires sur l'offre éducative contribuera à l'amélioration de la connaissance de chaque acteur sur l'offre existante. A partir de ces échanges d'informations, la cohérence entre les dispositifs devra être recherchée. L'atteinte de cet objectif nécessitera de connaître les besoins des publics concernés, d'évaluer l'offre, de mettre en évidence les dysfonctionnements, d'identifier les freins et les leviers.

Le rôle de cette instance sera d'évaluer de manière continue le projet éducatif de territoire mis en œuvre sur la commune, de valide les axes de travail, de valider et suivre les indicateurs de suivi.

Ce sera également de déterminer les priorités d'actions à mettre en œuvre sur le territoire pour atteindre les objectifs éducatifs partagés, de formuler des propositions pour l'amélioration de l'offre éducative et des services proposés.

Enfin, elle participera à l'émergence des grands axes éducatifs et pourra initier une modification du PEDT avant sa date d'échéance.

2- Les comités techniques

Des comités techniques pourront être créer dans le but de définir les actions concrètes d'une thématique identifiée par le comité de pilotage ou induite par le cadre légal. Dans l'objectif d'ouvrir la réflexion aux familles, aux jeunes, ces comités seront ouverts aux habitants qui souhaiteraient participer à la réflexion et à la mise en place d'action. Ils seront également ouverts aux associations communales dont les statuts évoqueront un lien avec la thématique du groupe de travail.

Il appartiendra au Comité de Pilotage au regard des valeurs et des objectifs du PEDT de créer ces comités techniques.

Les thématiques pourront correspondre aux objectifs éducatifs définis ou émergents du PEDT selon les projets envisagés au cours de l'année scolaire :

- L'accès à l'offre éducative, la culture et aux loisirs pour tous, la qualité de l'offre
- L'apprentissage à la vie citoyenne,
- L'éducation à l'environnement
- La sensibilisation à la différence
- L'aide à la définition d'une politique jeunesse

<u>Fonctionnement – périodicité des réunions</u>

Chaque comité technique aura un référent, en charge de l'animation des réunions (envoi des convocations, animation des réunions, rédaction des comptes rendus et diffusion). Ce référent sera assisté d'un responsable municipal (coordination Vie éducative ou directeur d'un accueil de loisirs etc..). Chaque comité désignera un rapporteur pour la présentation des travaux en COPIL.

Les membres seront issus du comité de pilotage. Ils choisiront d'intégrer un groupe de travail selon l'intérêt qu'ils portent à la thématique définie. Ils associeront toute personne ressource extérieure susceptible de les aider dans leurs missions.

Les comités devront être constitués de 8/10 personnes avec l'ouverture à l'accès d'habitants et d'association. L'appel à candidature (familles, jeunes) sera effectué dans les supports de communication de la commune.

Ils se réuniront au moins 2 fois par an, en amont des COPIL, lors desquels ils soumettront les actions travaillées par le biais du rapporteur.

Chaque comité aura la responsabilité de la mise en place opérationnelle de ses actions.

3 – l'apport des réflexions des commissions locales

Plusieurs instances internes à la commune ou à l'intercommunalité interviennent dans le domaine de la vie éducative et peuvent faire remonter des constats et des propositions au COPIL.

☞ **Les conseils d'école** : associés à la mise en œuvre de la réforme, ils formulent des avis et suggestions sur les activités périscolaires et sur l'organisation, le déroulement de la semaine scolaire et ses conséquences sur les rythmes de l'enfant.

☞ **La Caisse des Ecoles :** Met à disposition des moyens pour la vie scolaire (crédit scolaire par enfant pour l'achat de fournitures, prises en charge de sorties éducatives, récompense des jeunes diplômés). Elle participe aux festivités et mobilise les familles.

☞ **La commission Municipale « Jeunesse – Scolaire ».** Informée des travaux du groupe de pilotage, elle poursuit les travaux en interne et veille à la mobilisation des moyens nécessaires à l'atteinte des objectifs (budget, locaux, personnels etc…).

☞ **La commission « Menu »** : Participe au choix des menus et aux actions de sensibilisation. Associe Elus, services, prestataire, diététicienne et surtout des enfants et des parents d'élèves.

☞ **Le Conseil Municipal Enfants** : il participe à l'évaluation des actions et est force de proposition. Il se réunit chaque trimestre.

☞ **Les groupes de travail intercommunaux** : ils associent les responsables des services de chaque ville pour l'évaluation des actions, la recherche de partenariats, le développement de projets en commun. Ces groupes fonctionnent à deux niveaux : un niveau Elu, un niveau Services.

4- l'évaluation

L'évaluation ne doit pas seulement consister en la réalisation d'un bilan périodique des actions menées, elle doit permettre :

- de communiquer et partager sur la mise en œuvre du PEDT

- d'apprécier l'impact de la mise en œuvre du PEDT sur la réussite éducative des enfants et la réussite de l'aménagement des temps de l'enfant

Elle devra permettre une analyse critique du projet éducatif mis en œuvre : points forts, points faibles, facteurs explicatifs du constat, ajustements nécessaires, piste d'amélioration.

Pour chaque objectif, il est précisé ce que l'on souhaite évaluer, quels sont les indicateurs à suivre, quels sont les documents à mettre en place pour en assurer la traçabilité, quel rendu souhaite-t-on faire au COPIL.

Ces évaluations partielles spécifiques à chaque action ou projet mené seront présentés au comité de pilotage au fur et à mesure de leur réalisation.

Une évaluation annuelle sera présentée au comité de pilotage sous la forme d'un bilan écrit en fin d'année scolaire.

Ces deux dispositifs permettront annuellement de réajuster les objectifs et les actions mises en œuvre dans le cadre du PEDT pour une entrée en vigueur des adaptations à la rentrée scolaire suivante.

Pour l'évaluation finale du PEDT lorsqu'il arrivera à son terme, des indicateurs sur le fonctionnement des instances précédemment citées (nombre de réunions, participants, ordre du jour, décisions) seront ajoutés.

5 –Communication du PEDT

Le présent PEDT, après validation, sera communiqué aux familles de la façon suivante :

- Mise en ligne sur le site de la commune et envoi d'une notification par le portail familles et par l'application Varenn'app.
- Rappel du lien de consultation et de ses objectifs dans le guide des services périscolaires et extrascolaires.
- Transmission aux représentants des parents d'élèves et directeurs des écoles
- Présentation aux associations lors de la réunion annuelle des présidents d'association

V – Conclusion

Au cours des précédents PEDT, la commune s'est efforcée de développer l'offre de services. De multiples actions ont vu le jour. Toutefois, la mise en œuvre du PEDT nécessite une conduite de projet transversale. Plusieurs professionnels interviennent dans les sites éducatifs, les modalités de collaboration entre acteurs sont encore insatisfaisantes et ne permettent pas d'envisager un PEDT Plan Mercredi.

Cette difficulté est d'une part liée à la taille de la commune :

- Peu de personnels administratifs, manque de temps pour suivre les différents indicateurs et produire les outils nécessaires aux évaluations. Les moyens humains doivent être renforcés.
- Une implication importante des élus, lesquels prennent en charge les actions de leur délégation. Ils doivent également pouvoir coordonner le tout pour une mise en œuvre répondant aux enjeux du PEDT.

Avec les équipes enseignantes, les échanges existent sur des sujets ponctuels mais ne participent pas suffisamment à permettre une continuité des temps éducatifs. Développer des temps de formation en commun est une piste pour créer le lien et ainsi lever des incompréhensions.

La collectivité devra travailler sur ces points, multiplier les réunions de présentation du PEDT aux équipes enseignantes, aux associations …. Elle devra parvenir à encourager leur participation à des temps d'échanges.

Par ailleurs, la commune est signataire d'une convention territoriale globale avec la CAF. Ce PEDT devra se décliner en cohérence avec les objectifs de la CTG.

Enfin, ces objectifs devront faire l'objet d'une validation ou d'une évolution au démarrage de la prochaine mandature selon les ambitions de l'équipe municipale.